

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNSS  
du Vendredi 6 février 2026 au Lycée hôtelier Guillaume Tirel, salle Jean Quarré  
Paris 14<sup>e</sup>**

**AG n° 20 depuis celle du 28 mai 2013**

Étaient présents :

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

- Monsieur Jean HUBAC, Chef du service de la vie de l'élève et des établissements, DGESCO, MEN
- Monsieur Philippe LIMOUZIN, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Madame Amandine MICAS, Chargée d'études Culture de l'engagement, DGESCO
- Monsieur Dominique VIALLE, Sous-directeur du pilotage des ressources humaines, DGRH
- Madame Charline JOUAULT, Chargée d'études Promotion de la santé, du bien-être et de la sécurité à l'école, DGESCO
- Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Rectrice de l'académie de Limoges
- Monsieur Karim BENMILOUD, Recteur de l'académie de Toulouse
- Madame Anne-Laure ARINO, Directrice académique des services de l'Education nationale des Pyrénées Orientales
- Monsieur Philippe DESTABLE, Directeur académique des services de l'Education nationale de la Somme
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive
- Monsieur Eric JOURNAUX, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent Olympique et Paralympique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CTIG région académique Ile de France
- Madame Carole SEVE, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Doyenne du Groupe Education Physique et Sportive
- Monsieur Jean-René JOLY, IA IPR EPS Toulouse
- Monsieur Sébastien JIMENEZ, IA IPR EPS Amiens
- Monsieur Bruno REIBEL, IA IPR EPS Créteil
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Fersen, Antibes
- Madame Frédérique NIORT, Principale du Collège Bernadette Chirac, Corrèze
- Monsieur Hervé LEMESLE, Principal du Collège Jean Zay, Montreuil Juigné
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort

- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy
- Docteur Sophie LE BRIS, Médecin Conseillère technique nationale, Bureau de la santé et de l'action sociale, Sous-direction des parcours éducatifs et des éducations transversales, DGESCO, MEN

## **MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

- Madame Sandrine MICLON-HAUTBOIS, Sous-directrice, stratégie interministérielle du développement de l'activité physique et sportive, DS1
- Madame Perrine FUCHS, Cheffe du bureau Protection des publics, Direction des sports
- Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Bureau de l'élaboration des politiques du sport, DS.1A
- Monsieur Nicolas FORSTMANN, Chargé d'étude et d'évaluation, Direction des Sports
- Madame Juliette ANFRIANI, Chargée de mission, Bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie, DS.1A
- Madame Alexandra NOËL, Directrice régionale académique adjointe d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports
- Madame Lison CHEMOUNI, Professeure de Sport, Conseillère d'animation sportive, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Yvelines
- Madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets Formation et Pro. des Sportifs de haut niveau

## **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

- Monsieur Andreas SEILER, Sous-directeur DGER/MAASA (enseignement agricole), Direction générale de l'enseignement et de la recherche

## **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre

## **CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCÉENNE**

- Mademoiselle Blossom CONTESSE CHEYSSON-AIGRE, élue CAVL, Lycée Henri Moissan, Meaux, académie de Créteil
- Monsieur Abou SOW, élu CAVL, Lycée Claude Monet, académie de Paris

## **FEDERATIONS ET SYNDICATS**

- Monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.)
- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service régional UNSS Versailles
- Madame Armelle KEROMNES, Directrice Départementale UNSS Val du Marne
- Monsieur Laurent GALY, Administrateur national, Fédération PEEP
- Madame Julie BAUDINAUD, Correspondante personnel de direction, Commission Education & Pédagogie, SNPDEN UNSA
- Madame Sandra BUTEAU BESLE, Vice-Présidente FCPE Rhône & Métropole de Lyon, Vice-Présidente FCPE AURA, administratrice nationale FCPE
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Emilie DUCRET, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Esthel LEMERCIER, Co-Secrétaire générale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Fabrice ALLAIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Aladin PETITE, représentant le FNEC FP - FO

## **ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LGT Pierre de Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Floirac, académie de Bordeaux
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège La Vigière, Saint Flour, académie de Clermont-Ferrand
- Madame Marlène GROSPERRIN, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège des Lacs, Clairvaux Les Lacs, académie de Besançon
- Monsieur Thibault SALVIAT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, EPLEFPA de la Creuse, Ahun, académie de Limoges

- Monsieur Pascal BERNARDIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Louis Aragon, Roquevaire, académie d'Aix-Marseille
- Monsieur Vincent DELYE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Germinal, Biache Saint Vaast, académie de Lille
- Monsieur Frédéric LENORMAND, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Alphonse Allais, Val de Reuil, académie de Normandie
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée M. Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Madame Christine BOSSY, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Jean Jaurès, Peyrolles en Provence, académie d'Aix-Marseille
- Monsieur Nicolas MARGUIN, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, Collège La Croix des Sarrasins, Auxonne, académie de Dijon
- Monsieur Nicolas JOUFFREY, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, Collège Frédéric Dard, Saint Chef, académie de Grenoble

Etaient absents ou excusés :

#### **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe mission de l'enseignement primaire, Groupe Education Physique et Sportive

#### **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- Madame Marie-Hélène MATHIEU, Conseillère régionale, Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, représentant l'Association des Régions de France (ARF),

#### **FÉDÉRATIONS et SYNDICATS**

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la Fédération Française de Danse, membre du Conseil d'Administration du CNOSF, représentant le CNOSF, membre du Conseil d'Administration du CNOSF
- Monsieur Cédric GOSSE, Secrétaire Général du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Delphine REGEARD, Directrice nationale adjointe en charge des relations avec les fédérations multisports à la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.)
- Madame Carole THOBOR, administratrice nationale, Vice-Présidente F.C.P.E. Martinique
- Madame Nadège DIERCKS, administratrice nationale F.C.P.E.

Ouverture de l'Assemblée Générale par Monsieur Jean HUBAC, représentant le Ministre de l'Éducation nationale, Président :

**Monsieur Jean HUBAC** ouvre l'assemblée en soulignant la représentation quasiment complète des différents collèges, et remercie les recteurs et les DASEN pour leur présence.

Il met en avant une amélioration de la situation budgétaire de l'UNSS après une période difficile, indiquant que les résultats financiers récents sont positifs et rassurants pour l'avenir.

Enfin, il informe les participants de l'absence du ministre, qui a toutefois souhaité adresser un message aux membres de l'assemblée. Ce dernier s'est engagé à être présent lors de la prochaine assemblée générale, sous réserve des contraintes à venir.

Capsule vidéo de l'intervention du ministre de l'Éducation nationale : [EG - AG UNSS.mp4](#)

**Monsieur HUBAC** propose de donner la parole aux déclarations liminaires.

I. Déclarations liminaires

**Madame Marlène GROSPERRIN, élue des AS, académie de Besançon :**

Les élus des AS ont apprécié les propos tenus par Monsieur le Ministre de l'EN, président de l'UNSS, mais regrettent cependant son absence. Nous espérons qu'il nous communique des informations sur les suites du contentieux GIRAULT et qu'il nous annonce une hausse conséquente de la subvention du Ministère de l'Éducation Nationale.

Les élus des AS souhaitent également préciser aux administrateurs de l'UNSS qu'ils et elles exercent leur mandat sans décharge de service, ni rémunération. Nous aurions aimé renvoyer l'ensemble des questions diverses dans les délais impartis. Cela aurait pu être possible si les documents préparatoires de l'AG nous avaient été envoyés dans un temps pour nous laisser un week-end de plus pour les étudier.

Nous voulons cependant souligner les quelques avancées encourageantes notamment celles du Règlement Fédéral ou de la tenue des instances. En revanche, le rapport général ou « l'UNSS en chiffres et en images » entérinent nombre de nos craintes et analyses ; citons pour exemples la diminution du nombre de certifications de jeunes officiels et la baisse du pourcentage de licenciés en lycées.

Le cadrage d'un calendrier de tenue des instances est une bonne chose. Cependant, cela a pu poser des difficultés aux services UNSS pour programmer les CD et CRUNSS en à peine plus de deux semaines et en pleine période des cross. Cela a également pu entraîner des tensions dans nos établissements en provoquant deux absences en peu de temps.

Concernant les documents budgétaires, leur analyse est complexe du fait de leur présentation et du traitement des subventions en année scolaire alors qu'elles sont versées en année civile. Nous nous félicitons cependant du résultat budgétaire excédentaire de plus d'un million d'euros. Si ces chiffres sont encourageants compte-tenu des derniers exercices déficitaires, nous tenons à rappeler une fois encore que ce sont les AS qui ont subi la double peine : augmentation des charges (prix licence, de l'affiliation, des transports) et annulation de nombreuses rencontres et compétitions de district, suppression de nombreuses formations Jeunes Officiels. De plus en plus d'AS ne savent plus quoi faire pour s'acquitter de leurs charges et remettent en cause leur affiliation à l'UNSS. Trop d'AS se voit contraintes de déclarer forfait aux championnats d'académie ou aux championnats de France pour des raisons financières.

Dans l'attente d'une évolution du contrat-licence pour les lycées, et compte tenu de l'excédent budgétaire, nous pensons que la mise en place d'une aide d'urgence sur le contrat pour les LP serait un signal fort et

apprécié pour ces AS. Les services UNSS qui ont une lecture fine de leur territoire, pourront d'identifier les établissements en grande difficulté qui en auraient besoin.

Par ailleurs, le bilan de l'expérimentation sur l'accord transport dans la Vienne et la reprise du travail sur ce dossier sont primordiaux.

Nous voulons également sensibiliser les collectivités territoriales. Leurs subventions de fonctionnement aux AS et aux services UNSS mais également la mise à disposition gratuite des installations sportives sont indispensables pour garantir le dynamisme du sport scolaire sur leur territoire. Nous craignons un glissement vers un fonctionnement des AS de l'entre-soi. Nous sommes loin de la rencontre au cœur, prônée par le PNDSS !

Notre nouveau directeur de l'UNSS a mis en avant ses relations privilégiées avec les recteurs/rectrices. Nous espérons qu'il pourra obtenir des présidents des CRUNSS qu'ils/elles écrivent une note à destination des présidents d'AS avec des recommandations appuyées concernant la libération du mercredi après-midi et sur la mise à disposition des enseignants pour les organisations des rencontres UNSS. Nous demandons également que les logiciels de gestion des personnels stipulent UNSS comme raison de suppression de cours. Nous ne sommes pas absents les mercredis mais bien présents au côté de nos licenciés dans le cadre de nos missions statutaires de service. De même, une attention particulière doit être portée pour maintenir voire augmenter les enveloppes d'IMP académiques à destination des coordonnateurs et coordonnatrice de districts, pierres angulaires de l'UNSS dans les territoires.

Le rapport général évoque les séminaires des coordonnateurs de district, nous pensons que ces temps de travail doivent se déployer partout en associant d'autres administrateurs et administratrices tels que les élus des AS ou les représentants des organisations syndicales.

Enfin, la composition des groupes de travail proposée ne nous convient toujours pas au regard de la représentativité des différents corps dans les instances, les élus des AS représentant 22 % des membres, nous souhaitons obtenir au moins 2 sièges par commission. De plus, nous sommes en attente de précisions pour savoir comment seront répartis les anciennes commissions au sein de ces nouveaux groupes. Les élus des AS se rendront disponibles et seront force de propositions pour tous les temps de travail et instances afin de porter la parole des AS qui les ont élus et des 1,2 millions de licenciés.

Merci pour votre écoute.

**Monsieur Camille JACQUES, membre de la Direction nationale du SNEP/FSU :**

Au nom du SNEP-FSU, nous souhaitons tout d'abord adresser nos meilleurs vœux aux membres de l'AG, à l'ensemble des personnels de l'UNSS, ainsi qu'à nos collègues cadres exerçant dans les services nationaux, académiques et départementaux. Dans un contexte institutionnel et budgétaire particulièrement contraint, nous tenons à saluer leur engagement quotidien au service du sport scolaire, de ses valeurs éducatives et de la réussite de tous et toutes les élèves.

Nous nous associons aux remerciements des élus des AS faisant suite à la capsule vidéo de Monsieur le ministre.

Le sport scolaire constitue un pilier essentiel de l'École publique. Il contribue à l'émancipation des jeunes, à la construction de leur citoyenneté, à l'égalité d'accès aux pratiques sportives et à la lutte contre les inégalités sociales, de genre et territoriales. L'UNSS, par son action, joue un rôle irremplaçable dans la démocratisation de la pratique sportive et dans la promotion d'un sport éducatif, associatif et inclusif.

Pour autant, le SNEP-FSU tient à rappeler que cet engagement repose avant tout sur les personnels d'EPS, sur les équipes UNSS et ce, malgré des conditions de travail qui se dégradent. La fragilisation des financements, la pression croissante sur les organisations locales, l'augmentation des charges administratives et la remise en cause de certains équilibres historiques de l'UNSS mettent en difficulté le fonctionnement du sport scolaire et pèsent lourdement sur les collègues.

Notre structure vient de traverser une crise sans précédent. Les comptes de résultat que nous étudierons tout à l'heure pourraient nous inviter à un certain optimisme. La gestion catastrophique sous l'ancienne direction d'Olivier Girault a plongé l'UNSS dans un déficit abyssal. Il aura fallu que le SNEP FSU, appuyé par toute une profession, alerte le ministère à de nombreuses reprises puis dénonce les dérives de cette gestion dans la presse pour qu'enfin un tournant soit opéré.

Désormais l'UNSS semble s'être tournée dans une voie plus raisonnable au niveau budgétaire. Cette nouvelle orientation ne doit pas pour autant nuire au nombre de rencontres et venir impacter la participation des élèves au sein de tous les territoires.

Nous y reviendrons plus longuement au moment de l'examen des comptes et du rapport général. Mais la prudence a été poussée trop loin et ce sont les AS et les élèves qui ont payé un très fort tribut. Nous sommes passés de deux exercices très largement déficitaires (successivement 12,3 M€ puis 1 M€) à un exercice excédentaire d'1,5 M€. Un tel grand écart en si peu de temps nous laisse plus que perplexes. Entre les recettes supplémentaires non budgétées et celles constatées d'avance sur l'exercice 2025-2026, il devient difficile d'apprécier sincèrement le résultat des comptes et, plus encore, de se projeter sur le budget de l'année prochaine. Cela d'autant plus que nous avons eu vent d'une baisse des crédits d'animation de 250 000 € au plan national qui varieraient de 8 000 à 30 000 € selon les services.

Au regard du résultat de l'exercice 2024-2025. Nous devons envisager de réaffecter cet excédent au profit des rencontres et notamment au niveau le plus local possible : le district, véritable pilier de l'UNSS aujourd'hui.

Depuis son arrivée, le directeur national a rappelé à plusieurs reprises que le sport scolaire était le prolongement de l'EPS. Il ne peut être pensé sans une EPS forte et reconnue, mais force est de constater que cette discipline est aujourd'hui fragilisée par les choix du ministère de l'Éducation nationale, comme en témoignent les suppressions de postes en EPS pour la rentrée 2026.

Celles-ci auront des conséquences directes et immédiates sur le sport scolaire. En réduisant le nombre d'enseignants d'EPS dans les établissements, le ministère diminue mécaniquement le nombre de forfaits d'animation d'Association Sportive. Moins de forfaits, ce sont moins de créneaux d'entraînement, moins d'équipes engagées en compétition et moins de projets sportifs proposés aux élèves. Cette diminution de l'offre sportive pénalise en priorité les élèves les plus éloignés de la pratique, pour qui l'AS constitue souvent le seul accès à une activité physique régulière, encadrée et éducative.

Le SNEP FSU s'interroge légitimement sur le statut des futurs lauréats du nouveau concours à destination des étudiants en L3. Nous revendiquons un forfait annuel de 3h pour ces personnels en responsabilité à temps partiel pour la rentrée 2026.

Le 3 février dernier, dans les académies ultramarines, les enseignants se sont mis en grève. Parmi les revendications qui touchent plus particulièrement nos collègues profs EPS :

- L'urgence du « savoir nager » qui nécessite la création de bassins d'apprentissage.
- Et s'agissant des infrastructures sportives, la couverture des plateaux extérieurs et l'accès à des points d'eau qui sont des points fondamentaux. Travailler sous des températures de 35°, ressenties 50°, pour les enseignants comme pour les élèves, n'est pas acceptable.

Faut-il rappeler également qu'au plan national, 4 % des AS n'ont accès à aucun équipement sportif pour les activités de l'AS ? C'est ce qu'a révélé l'enquête « gymnase score » du SNEP-FSU en juin dernier. Il est urgent que l'Éducation nationale travaille de concert avec les collectivités territoriales pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves tant pour l'enseignement de l'EPS que pour le sport scolaire.

Nous souhaitons attirer votre attention sur un point précis concernant la modification des nomenclatures des « news letter/lettres d'infos des services en territoires ». Désormais elles auront pour titre « Le journal du Sport ». Un nouveau logo et une nouvelle charte graphique devraient également faire leur arrivée. Pourquoi ce changement et pourquoi ne pas, a minima, avoir adjoint le mot « scolaire » après le mot « sport » ? Nous souhaitons savoir comment, quand et par qui, le logo a été choisi. De plus, c'est peut-être un détail pour vous, mais il nous a été rapporté que seul le numéro du département serait autorisé et non plus le nom entier ? Certains conseils départementaux pourraient prendre ombrage de cette décision alors que leur soutien, notamment financier, est connu et reconnu par tous les acteurs du quotidien.

Enfin, nous tenons à souligner que, même si nous avons été informés que les documents relatifs à cette AG ne nous parviendraient pas dans les 15 jours requis, nous sommes plus que las et irrités que cette situation se reproduise. Nous l'avons déjà dit maintes fois depuis 2022 mais nous allons le dire à nouveau : nous ne vivons pas 24H/24 pour l'UNSS. Le sport scolaire représente environ un quart du service des enseignants

d'EPS et les autres membres de cette AG ont également d'autres responsabilités importantes en dehors de celui-ci. Nous reconnaissons que le travail de la Direction nationale est sérieux et complexe, mais le nôtre l'est tout autant. Un respect mutuel serait fort appréciable.

Le SNEP-FSU est et restera toujours pleinement mobilisé pour défendre un sport scolaire accessible à toutes et tous, émancipateur, porteur de sens et de valeurs, et pour porter la voix des personnels qui le font vivre au quotidien. Cette Assemblée Générale doit être l'occasion d'échanges francs, d'alertes partagées et de perspectives ambitieuses pour l'avenir de l'UNSS.

### **Monsieur Alain PETITE, représentant le FNEC FP-FO :**

En préambule, la FNEC FP-FO réaffirme l'exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent en Ukraine, en Palestine et dans tous les pays, ainsi que l'arrêt des livraisons d'armes. Le gouvernement Macron-Lecornu poursuit sa politique de marche à la guerre tant dans son budget que par ses mesures. Il voudrait nous conditionner à « *perdre nos enfants et souffrir économiquement* » (déclaration du général Mandon, chef d'Etat-Major des armées).

Un nouveau service militaire « volontaire » est ainsi créé. Il sera « valorisé » en crédits ECTS dans le parcours universitaire et le calendrier pour candidater sera calé sur celui de Parcoursup qui refoule chaque année près de 100 000 bacheliers. La FNEC FP-FO s'oppose au nouveau service militaire comme elle a combattu le SNU.

Le ministère de l'Education nationale a publié en novembre 2025 le guide « *Acculturer les jeunes à la défense* ». La FNEC FP-FO demande le retrait de ce guide, comme de tous les dispositifs de type « classe défense » ou de partenariat avec l'armée. L'Ecole et l'UNSS ne doivent pas devenir des lieux d'embrigadement et de militarisation de la jeunesse. C'est pourquoi, la FNEC FP-FO demande l'abandon des partenariats entre l'UNSS et les armées. Elle dénonce, par exemple, la convention entre l'UNSS et la Marine nationale dans le cadre du grand prix de l'école navale pour l'organisation des championnats de France UNSS de voile. Concernant le budget, E. Macron a doublé le budget militaire durant son mandat, passant de 30 milliards à plus de 60 milliards. On veut construire un nouveau porte avion qui avec ses équipements coûterait près de 30 milliards, soit la moitié du budget de l'Education nationale, alors que l'Hôpital, l'Ecole et les services publics manquent de tout.

La Loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit des milliards d'économies au dépend des droits à l'accès aux soins de millions d'assurés. Cette loi entérine la retraite à 64 ans. Avec sa confédération, la FNEC FP-FO réaffirme sa revendication d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et son refus de toute retraite par points ou par capitalisation.

Le Premier ministre Lecornu a maintenant décidé d'imposer par le 49-3 son budget d'austérité et de guerre au terme d'un accord de non-censure avec les députés du Parti Socialiste. Le budget Macron-Lecornu, c'est 7 milliards d'euros de plus pour l'armée, des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et une offensive inédite contre la Sécu, contre l'Ecole publique, contre l'Hôpital public, contre les droits et les garanties collectives des salariés. Rien pour les salaires entraînant une nouvelle dégringolade du pouvoir d'achat, rien pour améliorer les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader....

Le ministre de l'Education nationale a présenté ses mesures concernant les postes. 1365 postes sont supprimés dans le second degré. Les DHG sont progressivement communiquées dans les établissements et déclenchent la colère des personnels. Les baisses de moyen augmentent la concurrence entre disciplines et fragilise l'attribution de moyens spécifiques à l'EPS comme ceux qui permettent d'assurer efficacement l'enseignement du savoir nager. La FNEC FP-FO doit de plus en plus intervenir pour que les forfaits AS soient bien attribués à tous les enseignants d'EPS, en particulier les contractuels. Cette politique budgétaire entraîne également une baisse du nombre d'IMP chaque année et en particulier une baisse du nombre d'IMP pour les coordonnateurs et coordonnatrices de district. Qu'en sera-t-il à la rentrée prochaine ?

Les effets délétères de la réforme du lycée continuent de peser sur les élèves, les personnels et sur l'UNSS en particulier avec des emplois du temps explosés qui sacrifient les créneaux d'UNSS.

Lors du CSE du 15 janvier, le ministère a présenté des projets de décret et d'arrêté qui exclut l'EPS des disciplines organisant une session de remplacement en septembre, pour les candidats individuels « empêchés ». La FNEC FP-FO a voté contre car elle défend la place de l'EPS comme discipline à part entière, dans l'enseignement et dans les épreuves du baccalauréat et estime que les conditions matérielles ne peuvent justifier de déroger aux règles de principe. Il est temps de développer les infrastructures sportives.

La FNEC FP-FO continue de dénoncer la hausse du montant des licences et de l'affiliation et la baisse du nombre de rencontres. Les pistes d'évolution du règlement fédéral ne vont malheureusement pas dans ce sens. Pour la FNEC FP-FO, l'UNSS ne doit relever que de la compétence de l'Etat et non d'initiatives privées, d'entreprises commerciales, d'associations ou de collectivités territoriales. La FNEC FP-FO est opposée aux « incitations fiscales » à l'origine des dons des entreprises. La FNEC FP-FO continue donc d'exiger une hausse de la subventions ministérielles pour prendre en compte l'inflation et la fin du mécénat et de tout « *autre mode de financement* » qui permettrait également que le l'enveloppe rémunération du budget tienne compte de l'inflation et que des propositions plus en faveur des salariés soient faites lors des NAO.

**Monsieur Jean HUBAC** précise que le contentieux en cours avec Olivier Girault n'a connu aucune évolution récente. Il indique que l'enjeu principal porte désormais sur la récupération de sommes réglées par l'UNSS via avis à tiers détenteur, et que l'association poursuivra les démarches nécessaires pour obtenir remboursement.

Il rappelle ensuite que la réflexion sur l'évolution du contrat constitue un axe de travail prioritaire, traité dans le cadre de groupes de travail. L'objectif est d'aboutir à des solutions pérennes, notamment pour répondre aux difficultés identifiées localement. Il insiste sur le fait que le désengagement des associations sportives de l'UNSS n'est pas envisageable dans l'enseignement public, car l'affiliation relève d'une obligation réglementaire. La démarche vise donc à améliorer durablement la situation dans un cadre partagé.

Concernant l'organisation des mercredis après-midi et la gestion des absences via les logiciels, il rappelle que les enseignants engagés dans des activités UNSS ou des sorties sont administrativement notés absents, sans que cela remette en cause leur service effectué. Il souligne qu'une marge d'adaptation existe au niveau des établissements, en lien avec les chefs d'établissement, pour harmoniser le traitement de ces situations, à l'instar des sorties scolaires.

**Monsieur Stéphane CUQ, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand**, souligne que certains collègues ont une perte de traitement parce qu'ils sont marqués absents, notamment sur l'organisation d'un championnat de France ou lors de participations à des instances comme aujourd'hui. Un enseignant pourrait plutôt être noté « accompagnement » au lieu d'absent.

**Monsieur HUBAC** apporte des précisions sur la réforme de la formation initiale des enseignants : à la rentrée 2026, les lauréats titulaires d'une L3 seront inscrits en M1 avec un stage d'observation et de pratique accompagnée, sans responsabilité. La prise en responsabilité à mi-temps n'interviendra qu'en M2, ce qui écarte toute incidence immédiate pour la rentrée 2026. Les modalités restantes feront l'objet d'un dialogue social avec les représentants concernés.

Concernant la subvention ministérielle, il souligne l'impossibilité actuelle d'indexer les financements sur l'inflation, dans un contexte global de contraintes budgétaires et de baisse des enveloppes dédiées aux associations dans le projet de loi de finances. Il indique qu'il est encore trop tôt pour connaître précisément le niveau de subvention pour l'UNSS, en raison d'un calendrier budgétaire incertain, mais que des échanges avec la direction nationale permettront d'y voir plus clair dès que possible.

Il rappelle par ailleurs la possibilité pour l'UNSS de mobiliser des financements complémentaires issus du mécénat privé, dans un cadre réglementé, malgré certaines expériences passées perfectibles. Cet apport est présenté comme un levier à ne pas écarter pour soutenir le développement du sport scolaire.

Sur la question des IMP et des coordonnateurs de district, il souligne la forte variabilité selon les académies et les contraintes croissantes pesant sur les enveloppes rectorales, sans garantie de maintien des moyens actuels.

Il précise enfin que l'affectation d'un excédent budgétaire obéit à des règles strictes et ne permet pas de soutenir directement certaines associations sportives selon des modalités non conformes, malgré les attentes exprimées.

**Monsieur Jean-Marc SERFATY, Directeur national de l'UNSS**, revient sur la mise en place du calendrier des conseils régionaux et départementaux de l'UNSS, élaboré en concertation avec les administrateurs et la DGESCO. Il souligne que cette première année d'expérimentation est globalement très positive, avec une majorité d'instances tenues dans les périodes définies.

Il rappelle l'importance de positionner ces réunions en amont des instances nationales afin de garantir une remontée efficace des réalités de terrain, essentielle à la prise de décisions et au dialogue avec les représentants académiques.

Toutefois, il identifie des ajustements nécessaires, notamment en raison d'un calendrier jugé trop contraint. La proximité des échéances peut générer des difficultés d'organisation et impacter l'activité pédagogique des enseignants, en particulier lors des périodes d'évaluation.

Un travail d'ajustement sera mené avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer la cohérence globale du dispositif.

**Monsieur Lionel GIRAUDON, élu des AS, académie de Bordeaux**, interpelle sur la date de l'AG prévue au moment de la fin des cours et des départs en vacances. Cette période constitue un moment important dans la vie des établissements et les difficultés de transports s'annoncent d'ores et déjà conséquentes.

**Monsieur Jean-Marc SERFATY, Directeur national de l'UNSS**, précise que la date risque fort de changer, la réunion avec les recteurs étant sur la même date, et l'agenda du ministre qui a exprimé le souhait d'être présent, peut nous conduire à ajuster celle-ci. Notre objectif est clair : vous informer le plus en amont possible, afin de garantir la participation des administrateurs à nos instances nationales.

Monsieur SERFATY aborde également l'évolution de la charte graphique et du journal du sport scolaire du second degré qui mettent en valeur le travail des services et des AS et donnent une meilleure lisibilité de l'UNSS à l'ensemble de la communauté qui gravite autour d'elle. En concertation avec les services nationaux, il a été fait le choix de réaffirmer plus fortement notre lien avec le ministère de l'Éducation nationale qui se traduit par une évolution de nos couleurs vers un bleu et un rouge plus proches des références nationales, en continuité avec l'EPS, l'Association Sportive et l'UNSS.

Sur le plan de la communication, et parce qu'il a été constaté une grande diversité de supports locaux (gazettes, newsletters, etc.), sans réelle unité nationale, une démarche visant à renforcer la cohérence et la lisibilité de notre action sur l'ensemble du territoire a été engagée. C'est dans ce cadre qu'est né le **Journal du Sport Scolaire (JD2S)**, dont la dénomination a évolué suite aux retours de terrain pour mieux affirmer notre identité scolaire.

Ce journal repose sur une dimension pédagogique forte : il valorise les actions des services et donne la parole aux jeunes reporters que nous formons, contribuant ainsi à leur engagement et à leur apprentissage.

Plus globalement, cette dynamique s'inscrit dans notre volonté de mieux articuler le niveau national et les territoires, en lien étroit avec les recteurs et les DASEN, autour du Plan National de Développement du Sport Scolaire que vous avez voté.

S'agissant de la charte graphique, nous avons également intégré une dimension pragmatique et économique, en privilégiant par exemple l'usage des numéros de département pour faciliter les supports et réduire les coûts. Cela ne remet aucunement en cause l'importance des collectivités territoriales, que nous continuons à associer pleinement et à valoriser, comme cela a été le cas lors du cross national d'Aix-les-Bains.

Monsieur SERFATY rappelle que notre ambition principale reste de développer la pratique pour tous. Avec 1,2 million de licenciés sur 5,6 millions d'élèves, notre taux de pénétration est encourageant, mais nous devons encore progresser pour toucher un public plus large.

**Monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national de l'U.S.E.P.**, souhaite attirer l'attention sur l'usage et la diffusion du Journal du sport scolaire. Si ce support a vocation à être diffusé au-delà du réseau interne de l'UNSS, il apparaît important de veiller à la clarté de son positionnement.

En effet, l'absence de mention explicite du « sport scolaire du second degré » peut entretenir une confusion entre les deux fédérations sportives scolaires que sont l'UNSS et l'USEP. Il convient donc d'être particulièrement vigilant, afin d'éviter tout amalgame et de garantir une identification claire des champs d'intervention de chacune.

Cette précision est d'autant plus nécessaire que nos deux structures, bien que complémentaires, s'adressent à des publics distincts et participent chacune, à leur niveau, au développement du sport scolaire.

**Monsieur SERFATY** précise que cette mention est dans le pied de page. En haut, il s'agit du titre, le JD2S.

**Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles**, aimerait savoir à combien se monte le contentieux pour Olivier Girault.

Madame PELTIER s'interroge, par ailleurs, sur la mise en œuvre concrète des travaux relatifs à l'évolution de la licence, engagés depuis le premier groupe de travail en 2021.

Elle relève que certaines aides, bien que connues, n'ont pas été intégrées au budget initial, s'interrogeant sur ces choix et sur leurs conséquences potentielles en termes de moyens alloués aux services.

Elle souligne un manque de visibilité sur certains arbitrages budgétaires, qui n'ont pas été soumis à la consultation des administrateurs.

**Monsieur HUBAC** précise que le montant évoqué s'élève à 18 000 euros, dont le recouvrement serait sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Il indique par ailleurs que le schéma définitif sera celui du prochain exercice budgétaire, avec une possible présentation à la prochaine assemblée générale pour rentrer en vigueur sur l'année 2026.

Il propose de poursuivre les échanges sur le troisième point à l'occasion du débat dédié au budget inscrit à l'ordre du jour.

**Monsieur HUBAC** propose de passer à l'ordre du jour.

## **II. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**Monsieur HUBAC** demande s'il y a des remarques.

Suite à l'intervention de Monsieur Jean-Marc SERFATY concernant les questions à traiter en CA, **Monsieur Emmanuel LESNÉ, élu des AS, académie de Rennes**, indique qu'il faut ajouter à la page 15 :

- que le vote en CA portait sur la présentation et pas sur le fond ;
- que lors du CA, les élus n'ont eu que deux heures à 5 pour étudier les mêmes documents qu'aujourd'hui, et qu'il avait pu voir qu'hier à 15, il a fallu toute une journée pour les étudier correctement. Les élus ne pourront jamais faire en deux heures à 5 ce qu'ils font à 15 en une journée.

Qu'à la page 26, à propos de la question diverse n° 3, sur la convention inter AS et les plateaux sportifs, il faut supprimer l'intervention de Monsieur Lesné qui n'est pas transcrite convenablement et qui ne correspond pas à ce qui a été dit.

A la page 27, à propos des voyages d'AS, Monsieur Lesné indique que l'intervention retranscrite de Madame Gutierrez ne correspond pas à ce qui a été dit et de fait, n'est pas compréhensible.

**Monsieur HUBAC** propose d'engager une réflexion collective sur la substitution d'un verbatim par un relevé de conclusions, afin de gagner en efficacité tant dans la transcription que dans les phases de relecture.

Il souligne qu'il avait compris qu'il s'agissait aussi d'une demande des représentants des personnels que d'avoir un verbatim à un moment donné.

Sans trancher à ce stade, il considère que le recours à un relevé de conclusions permettrait de simplifier la restitution des échanges et d'en améliorer la lisibilité.

**Monsieur HUBAC** souligne la nécessité d'ajuster certains points évoqués, indépendamment d'une révision statutaire, afin d'en assurer la cohérence globale.

Il précise par ailleurs qu'aucune réponse ne pourra être apportée, à ce stade, à la question diverse soulevée, celle-ci devant faire l'objet d'une instruction par la Direction des affaires juridiques. Compte tenu de la charge actuelle de cette dernière, les délais d'examen sont allongés, mais le sujet est bien pris en compte et donnera lieu à une réponse ultérieure.

**Monsieur HUBAC** soumet avec les deux modifications proposées par Monsieur Lesné et la vérification de l'intervention de Madame Gutierrez à la page 27 à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal de l'AG du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**APPROBATION : POUR : 57 // CONTRE : 0 // ABSTENTION : 1 // NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (59 votants)**

Le procès-verbal est adopté.

### **III. Rapport d'activités 2024-2025 (rapport général et UNSS en chiffres)**

**Monsieur Jean-Marc SERFATY** rappelle que le rapport d'activité porte sur un exercice qu'il a rejoint en fin de période, ce qui l'amène à valoriser prioritairement le travail conduit par les équipes, tout en poursuivant un diagnostic engagé depuis sa prise de fonction.

Il souligne que toute décision doit s'appuyer sur une analyse précise des situations, notamment concernant les établissements et les associations sportives, afin d'adapter les réponses aux besoins réels plutôt que de privilégier des apports financiers systématiques.

Il indique que, malgré un léger retard dans la transmission des documents, dû à une charge de travail importante et à des contraintes techniques, les services ont œuvré dans un contexte exigeant pour assurer la continuité de l'activité.

Monsieur SERFATY souligne aussi les contraintes techniques liées à la gestion de l'UNSS, notamment l'articulation entre l'année scolaire et les financements en année civile des collectivités territoriales, ce qui complexifie l'élaboration des documents comptables.

Il évoque en particulier des difficultés rencontrées avec la Région Nouvelle Aquitaine et le service de Poitiers pour l'obtention de pièces justificatives, transmises tardivement, conduisant à arrêter les comptes dans le respect des règles comptables malgré des incertitudes.

Il précise qu'une évolution des données reste possible à la suite d'informations reçues ultérieurement et indique que les documents ont néanmoins été transmis dans les délais réglementaires, en dépit des contraintes de coordination entre les différents partenaires institutionnels.

Monsieur SERFATY précise qu'une grande partie des documents transmis ne comportaient pas d'éléments nouveaux, relevant davantage d'un travail d'ajustement que d'un réexamen. Il renouvelle, au nom de la direction nationale, ses excuses pour les délais observés, tout en indiquant que ceux-ci demeurent limités.

Il souligne que la direction nationale a dû faire face à des contraintes importantes, notamment le départ imprévu d'un directeur national adjoint pour convenances personnelles, nécessitant des réorganisations rapides afin d'assurer la continuité du service au bénéfice des élèves.

Plus largement, il indique que le fonctionnement actuel s'inscrit dans un contexte contraint, en particulier sur le champ sportif et la question des ressources humaines, marquée par des difficultés de recrutement et des problématiques significatives, notamment en matière de gestion de la paie.

Il précise qu'un travail approfondi de diagnostic a été engagé, ayant conduit à une reprise complète du dispositif de paie en raison d'erreurs identifiées, dans un contexte également marqué par des sollicitations externes importantes, notamment liées aux demandes de la Cour des comptes.

Il rappelle que ces contraintes n'altèrent pas la priorité donnée à la qualité du service rendu et que des évolutions seront prochainement présentées.

Monsieur SERFATY indique que, malgré un fonctionnement actuellement dégradé, la dynamique observée sur le terrain demeure globalement positive, avec une priorité constante donnée à la qualité de l'expérience des élèves.

Il insiste sur la nécessité de préserver des conditions de pratique satisfaisantes pour les jeunes, indépendamment des difficultés organisationnelles rencontrées.

Il rappelle par ailleurs que les données présentées dans le rapport reposent sur des déclarations des territoires, ce qui peut générer des écarts entre l'activité réelle et les éléments recensés. Ces insuffisances dans les remontées d'informations peuvent ainsi impacter la lisibilité de l'activité et la fiabilité de l'analyse budgétaire.

Monsieur SERFATY souligne la nécessité de distinguer les notions de trésorerie et de bilan financier, précisant que l'excédent présenté résulte notamment de reprises de provisions relevant d'éléments techniques.

Il indique que ces aspects seront détaillés par les responsables de pôle, dans le cadre d'une organisation pilotée de manière collégiale, afin de garantir la qualité du service rendu aux élèves.

Par ailleurs, il met en avant la volonté d'améliorer la lisibilité des dispositifs de financement, notamment des subventions ANS, afin d'en faciliter l'accès pour les associations sportives, tout en optimisant leur mobilisation.

Il évoque également les difficultés rencontrées en matière d'outils numériques, rappelant que l'UNSS, à l'instar d'autres fédérations, a récemment été confrontée à des cyberattaques, confirmant la nécessité de renforcer la sécurisation et l'adaptation des systèmes informatiques.

Monsieur SERFATY rappelle que les récentes cyberattaques ont concerné de nombreuses fédérations sportives relevant du ministère des sports, tout en soulignant leur impact limité quant à l'exploitation des données. Il précise néanmoins que ces événements ont conduit à renforcer la structuration des systèmes d'information, notamment par le recrutement d'une responsable informatique et la conduite de diagnostics techniques approfondis.

Il indique que le rapport général repose sur des données déclaratives issues des territoires et reflète fidèlement l'activité, malgré certaines limites liées à des remontées incomplètes pouvant affecter la perception de l'activité réelle et des moyens engagés.

Enfin, il souligne que la direction nationale est engagée dans une phase de transition, entre héritage et construction, et réaffirme la qualité du travail réalisé sur le terrain par les équipes, tout en visant à améliorer à terme la cohérence entre engagement financier, activité et indicateurs de suivi.

**Monsieur Thibault SALVIAT, élu des AS, académie de Limoges :**

Les élus des AS constatent l'amélioration de son contenu. Il relate de façon plus précise la qualité des actions du sport scolaire et l'activité des 9200 AS. Toutefois, nous pensons que l'activité des districts n'est pas encore suffisamment mise en exergue.

Comme rappelé dans le décret du 7 mai 2014 en page 5, « les enseignantes d'EPS sont chargées sous l'autorité du recteur et de l'UNSS de la politique du développement départementale et académique du sport scolaire ». C'est pourquoi au-delà de la tenue des instances territoriales (CDUNSS, CRUNSS) qui semble aller vers le mieux... Nous souhaiterions que les élus des AS du niveau départemental, les coordonnatrices de districts, mais aussi l'ensemble des professeures puissent être force de réflexion et de propositions autour des objectifs des projets départementaux et académiques de développement du sport scolaire. Nous arrivons à mi-olympiade et observons trop souvent des projets votés sans réelle concertations préalables, même si certaines académies ont réalisé un travail co-construit et conséquent.

Il nous apparaît indispensable que des séminaires des coordonnatrices de district (page 22) soient organisés dans tous les départements et académies afin de travailler sur les projets et actions locales. Les séminaires d'animatrices d'AS qui existent dans certains départements sont également des temps de travail à développer comme temps de formation sur des thématiques variées : écologie, finance, OPUSS, questions juridiques...

Par ailleurs, une réflexion sur le statut et les missions des coordonnatrices de district doit être engagée à l'échelle nationale, ces 1200 collègues organisent et dynamisent le sport scolaire et font vivre en acte la rencontre au cœur chaque semaine. D'ailleurs sont-elles 1198 (page 5) ou 1323 (page 22) ?

Au moment de la réflexion sur les statuts, il est important que les districts soient enfin reconnus comme de véritables entités de l'UNSS, avec une existence administrative réelle et une définition précise de leurs prérogatives. Pour rappel, les districts ne peuvent pas recevoir de subventions car ils n'ont pas d'entité juridique propre contrairement à ce qui est noté page 21.

Nous pensons nécessaire que la profession ait connaissance de la DNA référente de leur académie (coordonnatrice de territoires) et que cette répartition apparaisse sur OPUSS. De la même manière, elles ont besoin de connaître leurs déléguées techniques pour chaque APSA (page 17).

Autre interrogation : comment 28 850 AS et 1 799 046 élèves (page 28) peuvent participer aux différentes rencontres alors même qu'il n'y a que 9275 AS (page 2) ?

De plus, le tableau récapitulatif des compétitions en page 30, additionne de nombreux chiffres qui n'ont aucun lien, autant mélanger les choux et les carottes. Il est dommage de ne pas présenter plus spécifiquement ces chiffres adossés d'une analyse fine et d'une réflexion sur les projections et les objectifs à venir. D'ailleurs, les statistiques d'OPUSS sont à nuancer car elles ne reflètent pas toujours la réalité du terrain.

Enfin, les élus des AS regrettent l'absence de bilan et d'analyse sur les championnats de France surtout pour les challenges nationaux. Combien y en a-t-il eu ? Dans quelles APSA ? Quelles sont ceux qui ont été pris en charge financièrement par les fédérations partenaires ? A quelle hauteur ?

Nous nous permettons de déplorer que la participation à ces rencontres nationales ne soit possible que pour les AS les plus riches !

**Monsieur HUBAC** invite à distinguer clairement les demandes de modification portant directement sur le rapport général des réflexions plus larges qui en découlent.

Il souligne que certains sujets, notamment relatifs à l'évolution des dispositifs tels que les districts, relèvent davantage d'une analyse prospective à partir du rapport et n'ont pas vocation à y être intégrés en tant que modifications immédiates.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU,** intervient sur le rapport d'activité :

*« Je sais que ce je vais vous dire ne pas vous faire plaisir mais il va bien falloir un moment que vous nous écoutiez et surtout que vous agissiez. Monsieur HUBAC nous a déjà dit que certains sujets devaient être débattus en CA et que pour gagner du temps il serait préférable qu'ils ne reviennent pas en débat à l'AG mais plutôt directement soumis au vote.*

*Mais pour le CA de décembre 2025, nous avons eu un Rapport Général largement incomplet et nous en avons très peu discuté. Nous ne vous en avons pas tenu rigueur mais avons demandé à recevoir ce document complété bien en amont de l'AG, de façon à avoir le temps de faire des remarques avant sa présentation et donc sa mise au vote.*

*Nous avons attendu le retour des vacances mais ne voyant rien venir, nous avons relancé le directeur des sports le 13 puis le 16 janvier... pour finalement recevoir le rapport le 26 janvier dans sa version définitive.*

*Nous rappelons juste que ce rapport général aurait déjà dû être prêt au 30 novembre et envoyé pour le CA.*

*Je commence par la page 2 avec simplement 3 chiffres :*

*Les animateurs d'AS sont 37 276 (confirmé plus loin à la page 5) .... Mais sur le document UNSS en chiffres c'est 37 306.*

*Les coordonnateurs de districts sont 1 323 (confirmé page 22) ... mais sur UNSS en chiffres c'est 1 342.*

*Les directeurs de services départementaux et régionaux sont 196. Or, nous avons déposé une question diverse en temps et en heure pour le CA de décembre. Nous avons reçu une réponse écrite qui indiquait que les DNA étaient compris dans les 196 ... mais cela n'a pas été corrigé dans le rapport présenté aujourd'hui.*

*Au passage, sur cette page on ne pourrait malheureusement que constater qu'il n'y a que des hommes à l'UNSS (animateurs, coordonnateurs et directeurs) et des élèves garçons (licenciés étant au masculin).*

*Je ne vais pas faire des remarques pour toutes les pages, mais des coquilles comme celles-ci, il y en a quand même un certain nombre qu'il vous conviendra de rectifier.*

*Je vais faire rapidement un saut à la page 33 sur la carte de France au chapitre « Rendez-vous sportifs en territoires ». Caen et Rouen figurent toujours sur la carte alors que ces 2 académies ont fusionné pour n'en former qu'une seule (Normandie).*

*Enfin, depuis 2022, le pôle financier a insisté pour que les rapports financiers soient intégrés dans le Rapport Général. Or, dans la version que nous avons dans les yeux, dans le chapitre 8 « Rapport de gestion », les bilans et les comptes de résultats sont ceux du CA et non pas ceux de l'AG d'aujourd'hui.*

*Qui a relu sérieusement ce document à part les élus des AS et le SNEP-FSU ?*

*Je ne sais pas si la Cour des comptes a terminé son rapport, mais si elle s'attarde sur le Rapport Général 2024-2025, on a des soucis à se faire.*

*Monsieur le représentant du ministre, j'espère que vous n'allez pas soumettre au vote ce document en l'état.*

*Si tel est le cas, le SNEP-FSU votera en abstention à condition que le chapitre 8 soit dissocié. Si le chapitre 8 devait être maintenu dans le Rapport, nous voterons contre. »*

**Monsieur Jean HUBAC** demande s'il y a d'autres remarques.

Dans ce cas, deux options s'offrent à nous :

- soit le document est soumis au vote tout en intégrant les remarques et demandes de corrections. Monsieur HUBAC comprend qu'il y a à la fois des éléments à rendre plus cohérents dans le document et quelques ajustements à apporter, notamment sur les chiffres et certains points précis. Les corrections seront effectuées avant la publication du rapport ;
- soit ce travail de correction est réalisé en amont du vote, qui interviendrait alors lors de la prochaine assemblée générale.

Monsieur HUBAC propose, dans ce second cas, de reporter le vote. Le document peut être prêt sous quinze jours, même si la validation est prévue lors de l'instance de juillet. Il n'est pas nécessaire d'attendre le mois de juin pour avancer.

Il remercie de faire parvenir rapidement les retours, en précisant les passages à modifier.

**Monsieur SERFATY** souhaite, avant de passer au rapport financier, apporter un éclairage sur le rapport général. Les remarques formulées portent essentiellement sur la forme et nécessitent effectivement une relecture. Toutefois, il rappelle le contexte de travail particulièrement exigeant dans lequel les équipes évoluent, avec un engagement très fort des directeurs nationaux adjoints, qu'il tient à remercier pour leur investissement remarquable.

Le travail est en effet réalisé souvent en temps contraint, avec des enjeux importants. Les remarques faites ne sont pas des remarques de fond, ce qui est rassurant. Ce sont des remarques sur la forme. Et nous continuerons à progresser sur la forme, notamment avec le renfort à venir d'un nouveau directeur national adjoint ou d'une nouvelle directrice nationale adjointe.

S'agissant de la situation financière, il annonce que la présentation qui suit, vise à expliquer le passage d'un déficit prévisionnel initial à un résultat excédentaire. Selon lui, cette évolution traduit le travail approfondi mené sur l'analyse et la maîtrise des dépenses et des recettes.

Il conclut en rappelant que l'objectif est de consolider une situation financière saine, afin de permettre aux structures territoriales de construire leurs propres exercices budgétaires dans des conditions sécurisées, prenant en compte la déconcentration générale du plan national de développement du sport scolaire.

#### IV. Rapport financier de l'exercice 2024-2025

**Madame Marie-Céline COURTET, Directrice administrative et financière**, présente la plaquette financière et donc le résultat favorable positif de cette année 2024-2025 qui s'est clos au 31 août 2025. Certes, il y avait une coquille matérielle dans le projet de rapport général qui vous a été transmis, pour autant, la plaquette financière vous a été adressée il y a déjà une quinzaine de jours avec les chiffres arrêtés par le Conseil après contrôle du Commissaire aux comptes.

Comme vous l'avez vu, on avait un bilan l'année dernière autour de 13,4 millions d'euros. On est passé à 14,5 millions d'euros. Cette variation se justifie par le résultat net positif d'une part et d'autre part la hausse des disponibilités ainsi générée. Elles étaient à 3,8 millions l'année dernière. Elles sont passées à 7,7 millions cette année au 31 août 2025. Cela s'explique pour 2 raisons principales : le résultat net d'une part et d'autre part, des versements avancés des subventions par rapport à l'année précédente. Madame COURTET remercie vivement la DGESCO et l'ANS pour ces versements anticipés.

Pour parler plus précisément du résultat, il reflète la traduction en chiffres de ce qui s'est passé pendant l'année. Le résultat net est de 1,5 million d'euro.

Les produits de l'exercice 2024-2025 sont plus importants que ce qui avait été budgété pour 2,2 millions d'euro, soit 5,8% des produits.

Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation nette des mutualisations de transports demandées par les services aux AS (+776 k€ vs budget).
- Une augmentation des dons de 200 k€ avec un changement de nature pour la relation contractuelle avec la MAIF, et une augmentation des dons par les entreprises éligibles aux incitations fiscales.
- Une augmentation des subventions nationales, notamment des financeurs suivants : MEN (133 k€ non budgétés mais pas connus), DRAJES/DRFIP REUNION (pour 250 k€ non budgétés), les aides des apprentis (77 k€), les produits liés à la participation des licenciés de Guadeloupe aux Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 ont été traités sur l'exercice 2024-2025 (178 k€). Ces aides n'avaient pas été budgétées bien que connues des services demandeurs des subventions (et non de la Direction financière).
- Une augmentation des subventions régionales pour 260 k€ correspondant à un traitement conforme à la réglementation comptable en région Nouvelle Aquitaine.

L'analyse de l'évolution sur plusieurs exercices des subventions des collectivités est relative car il y a encore des corrections comptables dans leur imputation. Ce point est à surveiller pour l'avenir.

La variation sur les autres revenus de 300 k€ (déduction faite des 200k€ mécénat) par rapport au budget 2025 s'explique essentiellement par la non-réalisation des contrats de mécénats pour 450 k€.

Les reprises de provision sont en boni budgétaire car absentes du budget en général et nous avons repris les provisions passées pour l'ANS lors du précédent exercice (160 k€) et des produits sur des exercices antérieurs. Ce sont donc des corrections sur des exercices antérieurs.

Toutefois, par rapport au budget 2024-2025, les charges sont en augmentation de 652 k€, soit moins de 1,76% des charges.

Les points clés sont :

- Les transports : l'analyse des transports doit se faire en prenant en compte deux lignes de charges (62 Transports Collectifs & 65 Aides AS) et une ligne de produit (70-Mutualisation Transports). Les AS participent aux transports quand elles mutualisent leurs déplacements (= produit pour l'UNSS/ Classe 70). L'UNSS dépense soit auprès des transporteurs (charges, classe 62), soit via des aides versées aux AS (charges classe 65). A ce titre, l'UNSS a dépensé, en net, 585 k€ (y compris les championnats des France UNSS) de plus que ce qui a été budgété, mais a aussi sollicité près de 780 k€ de mutualisation en plus.

Les marchés publics de transport, pour les services qui le souhaitent, ont été reconduits jusqu'au 18 décembre 2026. Ces derniers pouvaient aussi verser des aides aux AS. Pour les autres services, ils doivent commander leur bus via l'UGAP et/ou verser des aides aux AS à ce titre.

Une consultation a été réalisée dans un département afin d'avoir une granularité plus fine dans l'appréciation des offres. Le service a été choisi en octobre 2024, avec difficulté (peu de candidats) car préalablement dans le cas d'un marché infructueux, ce qui pose un problème d'absence de comparaison possible. Contrairement à 2022, fondé sur des prix fixes par tranche kilométrique, le comité technique pour cette expérimentation a opté pour un système de prix maximum et de marchés subséquents avec 3 lots (1 par district). Le marché est encore en cours de négociation après 1 an de travail.

- La masse salariale : le réalisé est conforme au budget techniquement. Toutefois, il y a un déficit budgétaire de 50k€ (soit 0,59% du budget).
- Les championnats de France UNSS : les AS participent à hauteur de 52€/jour et par personne (produit classe 70), sauf exception pour couvrir les frais d'hébergement, de restauration et le cas échéant de navettes locales (charges classe 61). Pour l'exercice 2024-2025, les participations des AS, à hauteur de 4,3 millions d'euro ne couvrent pas en totalité les dépenses à hauteur de 5 millions d'euro. A ces coûts, il convient d'ajouter les aides aux déplacements des AS pour un montant global de 850 k€, soit de l'ordre de 100 k€ de moins qu'inscrit au budget.

Les administrateurs ont souhaité un traitement analytique par niveau de rencontre pour mieux connaître la consommation réelle des ressources. En 2023-2024, l'écart entre le budget et le réalisé tant en charge qu'en produit est de l'ordre de 11%. Sur l'exercice 2024-2025, l'écart entre le budget et le réalisé est de 4% en moyenne (1,76% sur les charges et 5,8% sur les produits). Le processus budgétaire est mieux compris et cela se répercute sur les données.

Concernant les compétitions (du niveau district à l'international et formation) :

De manière générale, en résultat net (produits – charges), il a été consommé 601 k€ de plus dans l'activité sportive par rapport au budget prévisionnel. Par rapport aux estimations budgétaires des charges, il y a 973 k€ de surconsommation pour les districts, et 100 k€ au niveau départemental. On constate une sous consommation de 600 k€ pour les rencontres académiques et de 86 k€ au niveau national.

S'agissant des produits, par rapport au budget, il y a une diminution de 608 k€. Le comparatif est limité du fait de l'imputation des subventions sans distinction fonctionnement et sport.

Concernant les frais de fonctionnement et de structure :

De manière générale, en résultat net (produits – charges), il a été consommé 1,8 m€ de moins que prévu dans le budget prévisionnel :

- Pour les frais de structure, le résultat favorable de +1,3 m€ par rapport au budget s'explique par des produits non budgétés en Guadeloupe, à La Réunion, et des subventions complémentaires.
- Les charges liées aux séminaires ont diminué de 120 k€ par la non-réalisation du séminaire des directeurs, notamment.

Pour les partenariats, il y a une augmentation tant en charges qu'en produits du fait de l'exécution du contrat Intersport. En outre, dans le réalisé des produits, il y a près d'1,4 million d'euro qui correspondent principalement à des subventions des collectivités territoriales, et qui ont été classés ainsi par les services.

La ligne intitulée « politiques publiques » a été scindée entre les politiques publiques et les programmes filles pour un meilleur suivi de certaines subventions. La somme des deux lignes est stable par rapport au budget.

Enfin pour les licences, l'écart au budget prévisionnel est de -67 k€. Cela est le reflet d'une démographie baissière et du prélèvement moindre auprès des AS de l'AEFE, notamment.

Le commissaire au compte va également faire quelques précisions avant de passer au vote. Madame COURTET rappelle également que, mais il vous le dira tout aussi bien, que nous devons travailler sur deux choses encore :

- Le suivi de la saisie comptable pour qu'elle puisse être plus régulière et plus homogène afin d'avoir des prévisions d'atterrissage plus juste.
- La réduction du nombre de comptes bancaires pour réduire le nombre de rapprochement bancaire à produire. L'information financière sera plus précise et plus régulière.

**Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles**, souligne les difficultés persistantes liées à la notion de mutualisation des transports. Elle rappelle que, dans les faits, ce sont les associations sportives (AS) qui financent directement les transports, notamment pour contourner les contraintes de l'accord-cadre.

Elle indique que cet accord a complexifié le fonctionnement au niveau des districts et a entraîné une hausse des coûts, avec paradoxalement un nombre de bus commandés en baisse. Si le dispositif semble plus pertinent au niveau départemental, il apparaît moins adapté à l'échelle des districts.

Elle attire également l'attention sur le fait que les données financières présentées restent partielles et sous-estiment l'activité réelle, une part importante des transports n'étant pas intégrée dans ces chiffres. Cette situation nuit à la lisibilité des dépenses et de l'activité des AS.

Enfin, elle estime nécessaire de retravailler l'accord-cadre, afin de simplifier son application, mieux maîtriser les coûts et disposer d'une vision plus fidèle des moyens engagés et de l'activité générée.

**Madame COURTET** répond que le terme "mutualisation transport" avait été validé en CA du printemps 2024. Il faut qu'on retrouve un autre mot et se dit tout à fait à l'écoute là-dessus.

**Madame PELTIER** observe une diminution des contributions des AS aux districts, en lien avec le recours accru à l'accord-cadre. Cette situation conduit à une accumulation de fonds au sein des trésoreries des AS, alors même que ces ressources continuent, de fait, à soutenir le fonctionnement des districts.

**Madame COURTET :**

Il y a 3,7 millions qui sont dépensés, qui arrivent en mutualisation transport, mais par le passé, c'est très délicat de l'identifier, puisque vous le savez, avant 2022, il n'y avait pas les écritures comptables des districts dans les comptes de résultats.

La comparaison n'est pas assez facile sur l'accord cadre transport. Cela fait déjà 18 mois qu'on travaille sur un département, sans avoir abouti.

Aujourd'hui, le niveau district est sans doute intéressant, mais il est quand même très contraignant, il faut réfléchir à d'autres systèmes complémentaires pour pouvoir justement adapter notre consommation de transport et qu'elle réponde aux besoins.

**Monsieur SERFATY** précise que le coût des transports a augmenté de 36 % sur les trois dernières années, impactant fortement l'activité de l'UNSS, notamment en raison de la hausse du coût du carburant et des difficultés de recrutement des chauffeurs.

Il souligne la nécessité de trouver des solutions adaptées, en s'appuyant sur un travail collectif associant les différents niveaux de l'organisation (national, régional, départemental et terrain). Les réflexions menées dans

le cadre du groupe de travail existant, enrichies par des expérimentations locales, devront permettre de définir des modalités d'organisation plus efficaces.

Il indique toutefois qu'il n'existe pas de solution unique, compte tenu de la diversité des territoires, et confirme que le recours à un nouvel appel d'offres national n'est pas envisagé. Il insiste enfin sur la nécessité de partager la charge de travail entre les différents acteurs pour répondre à cet enjeu.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale, SNEP/FSU**, souligne un manque de lisibilité dans la note de présentation concernant l'évolution des fonds publics. Elle observe que le montant atteint cette année environ 14 millions d'euros, en hausse par rapport aux prévisions, mais indique que cette situation s'était déjà produite l'année précédente.

Elle regrette que cette évolution n'ait pas été suffisamment explicitée, ce qui rend difficile la comparaison et la compréhension des variations d'une année sur l'autre.

**Monsieur SERFATY** rappelle que l'assemblée générale a pour objet de présenter les résultats de l'exercice 2024-2025. Il indique qu'il n'est pas pertinent de revenir sur les exercices antérieurs, ceux-ci étant clos et ayant déjà donné lieu aux ajustements nécessaires.

Il souligne la nécessité de se concentrer sur l'exercice en cours afin d'éviter des débats qu'il juge non constructifs.

**Madame COURTET :**

Pour l'année 2025, par exemple, la subvention du ministère est de 4 millions d'euros, soit la somme de 3,8 millions, prévue dans la convention d'objectifs et 200 000 euros annoncés lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il y en a une partie sur l'exercice qui est clos et une partie sur l'exercice suivant en application des règles comptables.

La règle juridique, et le commissaire aux comptes reviendra sur ce sujet, est de voter une plaquette financière qui est composée d'un actif-passif, un compte de résultat et des annexes. Parce que cela permet de comparer des structures entre elles. Et au syndicat, vous avez la même chose.

Vous avez les mêmes lignes, les mêmes disponibilités. Tout cela est normé. À l'UNSS, il existe un analytique travaillé avec les administrateurs. Cet analytique nous est propre et permet de regarder par niveau de rencontre. Mais ce n'est pas ce qui peut être publié, ce n'est pas ce qui peut être voté. C'est une explication, c'est une autre lecture, très intéressante au demeurant, ce qui permet aussi de vous éclairer, de prendre des décisions, mais qui n'est pas ce qui est normatif et qui doit être voté. On pourra détailler un peu plus à l'avenir.

**Monsieur SERFATY** indique que les services de la Direction nationale se tiennent à disposition des membres souhaitant approfondir certains points, sur rendez-vous et dans la mesure des disponibilités.

Il rappelle toutefois que ce travail de détail ne relève pas du cadre de l'Assemblée générale, qui doit rester centrée sur ses missions propres.

**Madame Nathalie VITALI, élue des AS, académie de la Corse :**

Concernant les recettes, nous avons deux interrogations :

- La première : Où en sommes-nous de la réflexion concernant la contribution des autres ministères (Agriculture, Armée...) dont les élèves sont licenciés à l'UNSS ?
- La deuxième concerne les recettes inhérentes au mécénat. Les chiffres sont contradictoires. Nous souhaiterions avoir des précisions concernant la part mécénat de 450 000€ qui est prévue en 2024/2025 (page 3) alors que 0€ sont indiqués dans le tableau de cette même page (ligne 2, colonne 3).

La parole est donnée au commissaire aux comptes.

**Monsieur Jean-Philippe HOREN, commissaire aux comptes**, présente une version abrégée de son rapport et certifie que les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'association.

Il signale un point d'observation relatif à l'application d'une nouvelle norme comptable pour les associations, ayant conduit à des changements de méthode sur l'exercice clos au 31 août 2025, précisés dans les annexes.

Il rappelle que la réglementation ne prévoit pas l'établissement de comptes comparatifs pro forma pour l'exercice précédent.

Il indique par ailleurs qu'aucune convention n'a été relevée au titre du rapport spécial.

Enfin, il souligne la technicité et l'ampleur du travail réalisé, notamment concernant l'analyse des nombreuses lignes de subventions, et formule une recommandation visant à en améliorer la clarté de présentation. Il conclut en saluant le travail du service financier de l'UNSS, Paul De Keerle et Marie-Céline Courtet.

**Madame VITALI** s'interroge sur l'état d'avancement de la réflexion concernant la contribution des autres ministères ainsi que sur les perspectives de développement des recettes liées au mécénat.

**Madame COURTET** répond que pour la première question sur les ministères, des rendez-vous ont eu lieu, et que les travaux qui concernent plutôt l'avenir que le passé, se poursuivent.

Pour le mécénat, au budget de l'année dernière, il y avait 450 000 euros, mais qui étaient classés dans 76 autres revenus, expliqués dans un paragraphe de la note.

Les 450 000 euros qui étaient prévus au budget pour faire de la couverture de charges n'ont pas été perçus. En revanche, vous trouverez un peu plus de 200 000 euros en ligne 70 - mécénat partenariat. Il s'agit d'une transformation de forme juridique sur l'accompagnement de la MAIF qui, précédemment, était un partenariat qu'on retrouvait en classe 76 et qu'on retrouve dorénavant en mécénat dans une autre classe.

**APPROBATION DES COMPTES** : POUR : 38 // CONTRE : 0 // ABSTENTION : 21

**APPROBATION AFFECTATION DU RÉSULTAT** : POUR : 38 // CONTRE : 0 // ABSTENTION : 21

Les comptes sont approuvés.

**Madame COURTET** :

Pour précision, l'affectation du résultat au bilan en fonds associatifs et donc en réserve, n'a pas d'impact sur le budget de l'année prochaine, le budget en cours d'exécution, parce qu'il y a une étanchéité des exercices. En revanche, cela nous permet de parer à des difficultés éventuelles futures que personne ne souhaite, évidemment.

## V. Point Actualités

**Monsieur Jean-Marc SERFATY** rappelle le travail engagé au cours de l'année visant à renforcer la lisibilité du projet d'éducation par le sport porté par l'UNSS, notamment à travers la clarification du « FAIRE » et le lien avec la tutelle.

Il souligne que l'UNSS, créée en 1977, qui aura 50 ans l'année prochaine, s'inscrit dans une mission de service public d'éducation par le sport, en cohérence avec son histoire et son positionnement, comme a été en parallèle créée l'USEP. Cette mission demeure au cœur de son action.

Il insiste également sur la spécificité du modèle de l'UNSS, fondé sur l'engagement des élèves bénéficiaires, via les associations sportives d'établissement, qui permettent un accès large et financièrement accessible à la pratique sportive. Une adhésion à l'AS de son établissement scolaire est en moyenne sur le territoire autour de 23 euros pour 10 mois d'activité physique et sportive.

Monsieur SERFATY met en avant le caractère particulièrement accessible du modèle économique du sport scolaire, soulignant que le coût restant à charge pour les familles demeure très faible. Il considère qu'une réflexion collective pourrait être engagée sur l'évolution de cette contribution, tout en garantissant son accessibilité, notamment grâce aux dispositifs de soutien mobilisables pour les publics les plus fragiles par la Caisse des Allocations Familiales.

Il rappelle que le contrat licence doit être appréhendé de manière globale, dans une logique centrée sur l'élève, au cœur de la mission d'éducation par le sport portée par l'UNSS. Il insiste sur le rôle déterminant de cette mission dans la réussite éducative, citoyenne et scolaire des élèves, en cohérence avec les orientations du ministère de l'Éducation nationale et en lien avec les autorités académiques.

Il indique qu'une démarche de refonte des conventions partenariales est engagée, avec pour objectif de mieux valoriser les parcours des élèves et de renforcer leur engagement, y compris dans le champ associatif et de l'éducation populaire.

Monsieur SERFATY indique également que des partenariats ont été engagés avec des associations d'éducation populaire, notamment dans des domaines tels que le sport en milieu hospitalier, afin d'offrir aux élèves de nouveaux espaces d'engagement. Il insiste sur la volonté de rendre effectives ces passerelles, en les nourrissant d'actions concrètes et d'opportunités réelles pour les élèves.

Il précise que cette démarche a conduit à repenser le parcours de l'élève au sein de l'association sportive, en l'inscrivant dans une logique progressive, de la classe de 6e à la terminale. Ce parcours s'articule autour des axes « Accessibilité, Innovation, Responsabilité » (AIR), et vise à proposer une diversité d'expériences sportives et éducatives.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux premières années du collège (6e et 5e), avec un objectif de sensibilisation des élèves, notamment à travers les « Jeux de l'UNSS », conçus comme un temps fort du parcours et appelés à évoluer vers un dispositif élargi couvrant l'ensemble du cursus scolaire.

M. SERFATY rappelle que la mission première de l'UNSS est d'éduquer et de former par le sport. Il souligne que cette action permet de développer, au-delà des compétences sportives, des compétences transversales et citoyennes.

Il met en avant la montée en autonomie des élèves, illustrée notamment par l'engagement des jeunes officiels et jeunes reporters, comme en témoigne l'organisation récente d'un championnat de France de cross, qu'il considère révélatrice de l'émancipation et de la responsabilisation des élèves.

Monsieur SERFATY souligne que ces élèves sont désormais pleinement acteurs, capables de prendre des initiatives et des responsabilités, ce qui témoigne de la réussite du travail mené au sein des associations sportives et des dispositifs de formation de l'UNSS. Il rappelle que les missions d'éducation et de formation par le sport demeurent au cœur de cette démarche.

Il indique par ailleurs la volonté de renforcer l'engagement des élèves en structurant davantage ce volet dans leur parcours. Celui-ci vise à valoriser et développer les expériences déjà existantes, notamment dans les domaines de la sécurité et de l'accueil, en particulier pour les élèves de la voie professionnelle.

Dans cette perspective, il souligne l'ambition d'ouvrir davantage ces parcours vers l'extérieur, en lien avec les fédérations sportives et les associations, afin de permettre aux élèves, notamment aux jeunes officiels, d'exercer leurs compétences dans un cadre opérationnel réel, tout au long de leur formation.

Il précise que cette orientation impliquera une évolution de l'organisation des rencontres et compétitions, afin de garantir l'acquisition de ces compétences et de favoriser l'émancipation des élèves.

Il indique que ces actions s'inscriront en cohérence avec les politiques publiques, notamment dans les domaines de la santé et de l'inclusion, pour lesquelles l'UNSS entend contribuer de manière active et structurée.

Monsieur SERFATY indique que les dispositifs d'éducation et d'engagement doivent permettre de progresser vers un objectif de parité, en augmentant la part des jeunes filles aujourd'hui établie à 40,6 %. Il précise que cette évolution reposera sur des programmes dédiés, construits à partir des attentes exprimées directement par les élèves, et relayées par les services territoriaux.

Il souligne par ailleurs la volonté de structurer et de coordonner les différentes actions au sein de programmes intégrés, en cohérence avec le contrat de développement et le projet sportif fédéral, notamment dans le cadre des financements de l'Agence nationale du sport. Cette approche doit permettre une meilleure identification et évaluation des actions menées.

Monsieur SERFATY insiste également sur l'importance d'améliorer la fiabilité et la lisibilité des données, en rénovant les outils numériques, notamment les logiciels sportifs et l'application OPUSS, tout en veillant à ne pas alourdir la charge de travail des équipes. Des passerelles numériques seront également développées afin de limiter les erreurs et les doublons.

Il précise que certaines erreurs apparentes dans les données, notamment concernant le nombre d'associations sportives, s'expliquent par des différences d'interprétation entre données structurelles et données d'activité. Il réaffirme qu'il n'y a pas d'erreur dans les chiffres présentés, mais un besoin de clarification et de pédagogie, auquel l'Assemblée générale contribue.

Monsieur SERFATY indique que les actions de l'UNSS seront désormais structurées au sein de programmes cohérents, incluant notamment la Journée nationale du sport scolaire (JNSS), en articulation avec d'autres initiatives nationales telles que la Fête du sport. Il souligne la nécessité de réfléchir, en lien avec la tutelle, à une coordination de ces événements afin d'en assurer la complémentarité et de garantir un impact positif sur l'organisation scolaire.

Il rappelle la capacité d'adaptation de l'UNSS, illustrée par les actions menées lors de la semaine de rentrée en lien avec les Jeux paralympiques, et affirme que cette agilité sera mobilisée pour les dispositifs à venir.

Par ailleurs, il met en avant le développement de la valorisation des événements majeurs, notamment à travers la télédiffusion. Il cite l'exemple du championnat de France de cross, retransmis en direct, permettant de toucher un large public, y compris au sein des établissements scolaires, et de valoriser l'engagement des élèves, qu'ils soient sportifs, jeunes reporters ou jeunes officiels.

Il souligne que cette démarche contribue à promouvoir le sport scolaire, en mettant en lumière ses dimensions éducatives, inclusives et participatives, et qu'elle participe ainsi à susciter l'intérêt d'un plus grand nombre d'élèves pour la pratique sportive.

Il insiste sur l'importance d'associer pleinement les professeurs d'EPS à cette dynamique, afin de renforcer l'engagement au sein des associations sportives et de valoriser les actions conduites sur le terrain.

Monsieur SERFATY souligne que l'adhésion et l'implication des enseignants reposent largement sur leur compréhension du sens de l'action portée par l'UNSS. Il alerte toutefois sur un phénomène de désengagement des enseignants, notamment dans l'organisation des championnats de France, signalé par les organisateurs et les équipes les plus investies.

Il indique que certains enseignants se positionnent désormais davantage comme usagers que comme acteurs, en raison notamment d'un manque de reconnaissance ressenti. Il souligne la nécessité d'aller à leur rencontre afin de renforcer leur mobilisation et leur ré-implication dans ces événements.

Il rappelle que les championnats constituent un reflet direct du travail mené par les professeurs d'EPS au sein des établissements et des associations sportives, et qu'ils représentent à ce titre un levier important de valorisation.

Il insiste enfin sur l'importance du travail conjoint avec les équipes éducatives et les chefs d'établissement, en soulignant la présence et l'implication de ces derniers, ainsi que des autorités académiques, lors des événements sportifs, qui permettent de mettre en évidence le rôle du sport scolaire dans la réussite éducative et scolaire des élèves.

**Monsieur Stéphane CUQ, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand**, salue la valorisation des actions de l'UNSS et attire l'attention sur le volet « responsabilité », qu'il estime insuffisamment développé. Il regrette notamment la disparition du rassemblement national des jeunes officiels, qu'il considère comme une action structurante, à la fois formatrice et fédératrice.

Il souligne l'intérêt de ce type d'événement, qui permet aux élèves de vivre des expériences marquantes et inspirantes, à travers des rencontres avec des personnalités extérieures, et contribue à renforcer leur engagement, notamment dans le champ associatif et éducatif.

**Monsieur SERFATY** indique que la remarque formulée est prise en compte et fait déjà l'objet d'une réflexion interne. Il précise que la question de la place des jeunes officiels est au cœur des préoccupations actuelles, notamment à travers une possible évolution des Jeux de l'UNSS visant à mieux intégrer et valoriser les activités périphériques.

Il souligne que cette dimension n'a pas été ignorée et qu'elle sera pleinement intégrée dans les travaux en cours.

**Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles**, souligne que le désengagement observé chez certains enseignants s'explique par plusieurs facteurs. Elle évoque notamment les contraintes liées aux politiques de remplacement des cours, qui limitent leur disponibilité pour les activités de l'association sportive. Elle mentionne également des insuffisances dans la formation initiale des futurs enseignants, qui ne prend pas suffisamment en compte les spécificités et enjeux des AS, ainsi que certaines évolutions du concours qui n'ont pas favorisé cet engagement.

Elle indique toutefois le partage collectif du constat quant à l'intérêt et à la richesse des actions proposées, tout en soulignant le caractère multiforme des causes du désengagement constaté.

**Monsieur SERFATY** remercie pour la remarque et souligne l'importance de la présence des représentants académiques, qui permet de prendre en compte ces enjeux de manière partagée. Il insiste sur la nécessité de construire une réflexion collective en amont, avant d'aborder la question des moyens.

Il met en avant les impacts potentiels du désengagement des enseignants sur l'organisation des activités et sur la continuité des apprentissages. À ce titre, il estime nécessaire de favoriser davantage la rotation des responsabilités, afin de maintenir un équilibre et d'éviter une concentration des missions sur certains personnels.

Il évoque ainsi la possibilité de s'inspirer de dispositifs existants, fondés sur une limitation dans le temps des fonctions exercées, afin de favoriser le renouvellement des engagements. Il conclut en indiquant que cette piste sera étudiée de manière objective.

**Madame Emilie DUCRET, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U. :**

La confiance est à rétablir entre la DN et les collègues. Au niveau district, les collègues doivent davantage gérer les transports depuis l'accord cadre transport tout en subissant une réduction des IMP de coordonnateurs de district. La charge de travail est augmentée. De plus, il règne un sentiment de méfiance puisque l'argent de l'UNSS a été utilisé pour les hauts salaires et les événements nationaux. Donc, les collègues s'investissent beaucoup au niveau local mais beaucoup moins au-delà.

**Monsieur HUBAC** reconnaît que la période récente a été particulièrement difficile et que ses effets se sont fait ressentir à tous les niveaux de l'organisation, y compris au sein des associations sportives.

Il souligne que le rétablissement de la confiance constitue une mission essentielle confiée à M. SERFATY et estime que ce travail est engagé de manière positive depuis plusieurs mois, comme en témoignent différents signes. Il précise toutefois qu'il s'inscrit dans la durée et nécessite du temps.

Il exprime sa confiance dans la capacité de M. SERFATY et des équipes à mener ce chantier, en rappelant également le rôle des échelons territoriaux, régionaux et départementaux dans cette dynamique. Il invite enfin à accompagner les actions engagées et à laisser le temps nécessaire à leur mise en œuvre.

**Monsieur SERFATY** remercie pour les propos tenus et rappelle que les équipes de la direction nationale sont majoritairement composées de professeurs d'éducation physique et sportive ayant choisi d'assumer des fonctions de pilotage, impliquant un niveau de responsabilité différent de leur mission initiale d'enseignement. Il souligne que ces engagements doivent être reconnus, malgré les critiques parfois formulées.

S'agissant des coordonnateurs de district, il indique qu'un diagnostic a été engagé et devra être approfondi, les missions pouvant varier selon les territoires. Il rappelle que ces coordonnateurs interviennent en appui des directeurs départementaux, en fonction des besoins locaux.

Il insiste par ailleurs sur la nécessité de renforcer le dialogue entre les acteurs institutionnels concernés, afin de mieux répondre aux enjeux d'éducation, de formation et de reconnaissance de l'engagement au sein du sport scolaire.

Monsieur SERFATY souligne la nécessité de clarifier et redéfinir précisément les missions des coordonnateurs de district, afin de mieux identifier les moyens à leur attribuer. Il constate actuellement des disparités dans les pratiques, parfois marquées par des adaptations locales ou des évolutions de fonctions non formalisées.

Il indique qu'un travail global de mise à plat est engagé, portant à la fois sur l'organisation, les comptes et les modalités de fonctionnement, et qu'il sera prochainement étendu à l'échelon des districts.

Par ailleurs, il met en avant l'importance du dialogue avec les acteurs territoriaux, notamment les directeurs départementaux et les autorités académiques. Il cite l'exemple d'expérimentations menées au niveau académique, ayant permis de définir des orientations partagées et d'identifier les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Il conclut en rappelant que cette démarche s'inscrit dans une logique de concertation, visant à renforcer le rôle de l'UNSS comme acteur de l'éducation par le sport au service des politiques éducatives.

**Monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national de l'U.S.E.P.**, revient sur l'objectif de développement de la pratique sportive féminine, identifié comme un enjeu majeur. Il observe que cet objectif semble actuellement se traduire principalement par des actions spécifiques dédiées aux jeunes filles, présentant à la fois des atouts et certaines limites.

Il s'interroge sur l'existence, au sein de l'UNSS, d'une réflexion visant à diversifier les leviers d'action, en développant des initiatives d'une autre nature, afin d'atteindre l'objectif de parité.

**Monsieur SERFATY** rappelle que le modèle de l'UNSS repose prioritairement sur la mixité, avec des compétitions organisées en équipes mixtes et une recherche d'égalité de traitement entre les filles et les garçons. Il précise que les actions spécifiques en faveur des jeunes filles s'inscrivent dans le cadre des

politiques publiques, afin de valoriser leur participation et de répondre à certaines attentes, sans exclure leur engagement dans une pratique compétitive.

Il souligne à ce titre la nécessité de mieux prendre en compte la situation des sportives de haut niveau dans l'organisation des compétitions, en lien avec le ministère des Sports.

Par ailleurs, il informe de l'avancement du projet de rénovation des logiciels sportifs : un prestataire a été sélectionné à l'issue d'un appel d'offres, avec l'objectif de déployer de nouveaux outils adaptés aux besoins de l'UNSS à la rentrée prochaine. Il s'agit de la société USTS. Un groupe de travail a été constitué pour affiner le cahier des charges avant une phase de consultation élargie.

Il précise que, dans le cadre de ce projet, M. Thibaud VAUZEILLES s'est désormais engagé sur ce travail pour le pérenniser.

## VI. Groupes de travail et commissions

**Monsieur SERFATY** présente l'organisation des travaux engagés à la suite du Conseil d'administration, précisant que des arbitrages ont permis de constituer rapidement trois groupes de travail, correspondant aux principaux axes d'activité de l'UNSS : les rencontres et compétitions, les programmes d'éducation et d'engagement, ainsi que l'évolution de la structure.

Il indique que cette dernière s'inscrit dans une démarche d'amélioration progressive de l'existant, privilégiant des ajustements successifs plutôt qu'une réforme statutaire globale, afin de rendre l'organisation plus lisible et plus efficace.

Il précise que la composition des groupes de travail a été définie de manière à garantir leur efficacité, tout en assurant une représentation des différents collèges. Il souligne que ces groupes ont vocation à relayer et nourrir les travaux auprès de leurs instances respectives, dans une logique de concertation élargie.

Il présente le calendrier prévisionnel, avec un premier cycle de travaux engagé dès le second semestre, et une poursuite des échanges en amont de la prochaine Assemblée générale.

M. SERFATY souligne l'importance de diffuser largement les travaux issus des groupes de travail, en s'appuyant sur des représentants chargés de relayer les échanges au sein de leurs instances respectives.

Il indique que la composition restreinte des groupes répond également à des contraintes budgétaires et organisationnelles, notamment liées aux déplacements et à l'hébergement nécessaires pour garantir des conditions de travail efficaces en présentiel.

Il précise que deux réunions annuelles en présentiel seront privilégiées pour favoriser la qualité des échanges, complétées par des réunions intermédiaires en visioconférence, afin d'assurer le suivi des travaux.

## VII. Commission indépendante d'éthique et de déontologie

**Madame Cécile MANTEL** rappelle que l'UNSS s'est engagée de longue date dans la promotion des valeurs éthiques et déontologiques, indépendamment de la création récente de la Commission indépendante d'éthique et de déontologie.

Elle précise avoir été élue en septembre 2025 au sein de cette commission, instituée par l'Assemblée générale de 2024, tout en indiquant que ses membres avaient déjà engagé des travaux préalables à sa composition complète.

Elle présente également son parcours professionnel, à la croisée du secteur fédéral, avec une expérience de quinze ans au sein de la Fédération française de handball en tant que responsable juridique, et de la sphère administrative, notamment au sein de cabinets ministériels en charge des Sports et de l'Égalité.

Madame MANTEL précise exercer actuellement ses fonctions au sein de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, tout en assumant son mandat à l'UNSS de manière indépendante et bénévole.

Elle rappelle que le fonctionnement de la Commission indépendante d'éthique et de déontologie s'appuie sur la charte éthique adoptée en 2023, complétée par la création de la commission et l'adoption d'un règlement en 2025.

Elle indique que la commission intervient dans un cadre défini par l'Assemblée générale, avec pour mission d'impulser, de soutenir et de renforcer l'application des principes éthiques au sein de l'UNSS. Elle précise que celle-ci peut être saisie ou s'auto-saisir de toute question relevant de ces thématiques.

Elle souligne que la commission n'a pas vocation à intervenir sur des situations disciplinaires individuelles, mais à traiter des enjeux généraux liés à l'éthique et à la déontologie.

Mme MANTEL précise que la Commission indépendante d'éthique et de déontologie peut être amenée à formuler des avis sur des situations soulevant des questions d'interprétation en matière d'éthique ou de déontologie, en complément des instances de l'UNSS.

Elle indique que la commission est actuellement composée de sept membres, aux compétences juridiques et institutionnelles complémentaires, et qu'elle pourrait être portée à neuf membres, dans le respect du principe de parité prévu par son règlement.

Elle souligne que les membres interviennent avec un souci d'appui et de conseil, tant auprès de l'administration centrale que des acteurs territoriaux, afin d'éclairer les enjeux éthiques liés aux activités de l'UNSS.

Elle rappelle que le fonctionnement de la commission repose sur les principes fondamentaux d'indépendance et de confidentialité. Elle précise que la commission bénéficie d'un appui administratif du service juridique, tout en disposant de canaux d'échanges propres, et mentionne la mise en place récente d'une adresse électronique dédiée facilitant sa saisine qui est : [commission.ethique@unss.org](mailto:commission.ethique@unss.org)

Madame MANTEL indique qu'un travail est engagé pour définir les modalités de communication autour de la commission, notamment sur ses missions, sa composition et ses modalités de saisine.

Elle rappelle également qu'un espace dédié a été mis en place sur le site de l'UNSS, permettant d'assurer la transparence des travaux, avec la publication des documents de référence ainsi que des comptes rendus de réunions. La commission se réunit à un rythme régulier, au minimum tous les deux mois.

Elle présente les deux axes prioritaires de la feuille de route :

- le premier vise à faire connaître la commission auprès de l'ensemble des acteurs de l'UNSS, y compris les élèves licenciés, à travers des supports d'information accessibles et adaptés ;
- le second concerne la mise en œuvre d'un chantier structurant en lien avec les obligations prévues par la charte éthique et les dispositions du Code du sport applicables aux fédérations investies d'une mission éducative.

Elle souligne que ce travail sera conduit en lien avec les services de l'UNSS et pourra s'appuyer sur les contributions des acteurs de terrain.

Madame MANTEL précise que, bien que l'UNSS ne soit pas une fédération délégataire au sens du Code du sport, elle s'inscrit pleinement dans les exigences éthiques liées à sa mission éducative. Elle indique que

l'objectif est de structurer un cadre permettant de prévenir et d'identifier les conflits d'intérêts, dans une démarche pédagogique et adaptée aux spécificités de l'association.

Elle souligne que ce travail sera construit de manière progressive et concertée, en s'appuyant sur des pratiques existantes dans le mouvement sportif, afin de définir les situations concernées et les niveaux de risque associés.

Elle précise qu'un calendrier prévisionnel a été fixé, avec une présentation d'un corpus de règles d'ici fin 2026, en vue d'une mise en œuvre progressive à partir de 2027.

Elle indique que ce chantier sera mené dans un cadre de travail souple et représentatif, tenant compte des contraintes des membres de la commission et privilégiant une approche collaborative et précise que les travaux de la Commission seront conduits de manière souple, en privilégiant des échanges à distance (visioconférences, courriels), afin de tenir compte des contraintes de disponibilité des membres.

Elle indique qu'un premier objectif est fixé pour le premier semestre 2026, avec la production d'un livrable structuré avant l'été, permettant ensuite une phase d'affinage en vue de sa présentation aux instances.

Elle identifie plusieurs axes de réflexion structurants : la définition du périmètre des intérêts à déclarer, la qualification des situations de conflit d'intérêts, les modalités de signalement, les délais de traitement, ainsi que les conséquences et suites à donner en cas de situation avérée. Elle souligne également la nécessité de préciser les rôles des autorités compétentes pour l'analyse et la prise de décision.

Enfin, elle indique que ce travail sera construit de manière progressive et collaborative, en partant d'un cadre à élaborer collectivement, en lien avec les services de l'UNSS. Elle se tient à disposition pour poursuivre les échanges.

## VIII. Honorabilité, rentrée 2026

**Monsieur SERFATY** apporte des précisions sur la **mise en œuvre du contrôle d'honorabilité** des personnels, sujet évoqué en Conseil d'administration. Il rappelle la spécificité de l'UNSS, rattachée au ministère de l'Éducation nationale, ce qui implique que certains personnels, déjà soumis à des procédures de recrutement et de vérification, ne relèvent pas des mêmes obligations que dans le champ du sport.

Il indique qu'une distinction est opérée entre ces personnels et d'autres intervenants, notamment les bénévoles ou accompagnateurs, pour lesquels la question du contrôle se pose différemment. Une approche adaptée a été retenue, visant à assurer les contrôles nécessaires sans générer de surcontrôle, en cohérence avec les procédures existantes.

Il précise qu'un travail de fond est engagé, notamment via l'outil OPUSS, pour mieux identifier les intervenants. La mise en place d'un enregistrement via la licence est envisagée, afin d'améliorer la traçabilité des parcours au sein de l'UNSS.

Il indique qu'un cadre complet et stabilisé sera proposé d'ici juillet, après validation avec les autorités de tutelle et en lien avec le ministère des Sports.

Monsieur SERFATY précise que les travaux engagés en matière de contrôle d'honorabilité s'inscrivent dans le respect des orientations du ministère des Sports, tout en prenant en compte le cadre spécifique de l'Éducation nationale et l'accompagnement des personnels. Il indique qu'un cadre formalisé sera

prochainement finalisé, validé par les autorités de tutelle, puis diffusé afin de garantir une meilleure lisibilité des responsabilités, notamment pour les chefs d'établissement, présidents d'association sportive.

## IX. CNCE

**Monsieur SERFATY** souligne également l'importance de clarifier les règles de fonctionnement des associations sportives, notamment concernant le lien indissociable entre affiliation et contrat licence, afin de sécuriser juridiquement les pratiques et d'éviter toute situation non conforme.

Par ailleurs, il met en avant le travail réalisé en direction des chefs d'établissement, avec l'élaboration d'un document synthétique numérique présentant le rôle de l'UNSS et les responsabilités associées. Ce document vise à renforcer l'acculturation des personnels de direction aux enjeux du sport scolaire.

Enfin, il indique qu'un travail est engagé pour intégrer ces thématiques dans les parcours de formation des personnels de direction, en lien avec l'IH2F, et précise que des ressources complémentaires seront diffusées afin d'accompagner et de soutenir leur engagement.

### I. Pôle Education et Engagement

**Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint**, présente la feuille de route de son pôle.

Monsieur ANDREASSIAN souligne que le pôle « éducation et engagement » s'inscrit dans une ligne directrice claire, nécessitant un travail collégial et structuré au sein de la direction nationale, dont les effets se traduisent désormais plus lisiblement dans les territoires. Cette démarche favorise une meilleure appropriation des objectifs par les cadres et les personnels, ainsi qu'une déclinaison plus qualitative du projet national du sport scolaire.

Il rappelle la complémentarité entre les pôles, notamment entre éducation, engagement et organisation des rencontres sportives, qui constituent des leviers essentiels de mise en œuvre des intentions éducatives.

Il insiste sur deux priorités :

- la nécessité de mieux cibler les attentes spécifiques des lycéens et des élèves de la voie professionnelle, en s'appuyant notamment sur les résultats d'une enquête nationale ;
- le renforcement de la fidélisation des élèves, passant par une meilleure reconnaissance de leur engagement et par le développement de passerelles, notamment vers des dispositifs de formation et d'engagement.

Enfin, il souligne l'importance d'associer l'ensemble des parties prenantes (chefs d'établissement, enseignants d'EPS, parents et corps d'inspection) à la réflexion, afin de consolider la dynamique du pôle éducation et engagement.

Monsieur ANDREASSIAN présente les principales thématiques du pôle « éducation et engagement », en soulignant leur structuration et leur ancrage dans les actions de l'UNSS.

- Le programme « Génération responsable », articulé autour de trois axes : les jeunes officiels (arbitres, juges, coaches), les jeunes organisateurs (dirigeants et bénévoles) et les jeunes reporters, dont le développement contribue à renforcer la communication de l'UNSS, tant au niveau national que territorial.
- Le développement de la pratique féminine, notamment à travers le programme « Filles actives », et la promotion de l'inclusion via le sport partagé.

- Le volet éthique, visant à promouvoir le respect, prévenir les comportements inappropriés et accompagner les projets éducatifs, notamment à travers un guide pédagogique diffusé dans les établissements et le prix national Ethic'action.

Il souligne la nécessité de renforcer les articulations avec les autres fédérations du sport scolaire, notamment l'USEP et la FFSU, afin d'accompagner la continuité du parcours sportif des élèves.

Il identifie aussi plusieurs axes à dynamiser :

- Le pôle « santé », avec le développement d'actions liées à la pratique sportive, à la lutte contre la sédentarité, aux conduites addictives et au dopage, en s'appuyant sur les commissions existantes.
- Le lien avec les parents, en structurant les outils d'information et les modalités d'implication, en lien avec les instances représentatives.
- Le développement de l'éco-responsabilité, inscrite comme un enjeu transversal, et matérialisée notamment par l'application d'une charte dédiée lors des manifestations sportives

**Monsieur Stéphane CUQ, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand**, attire l'attention sur la vigilance à adopter en matière de communication, notamment dans le cadre de l'éducation aux médias. Il souligne la nécessité de veiller à la conformité des images diffusées sur les supports de l'UNSS, en particulier sur le site internet.

Il signale à cet égard la présence d'un visuel inadapté sur l'ISF au Brésil et demande qu'il soit remplacé, afin d'éviter tout risque de mise en difficulté de l'institution.

## II. Pôle rencontres et compétitions

**Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint**, présente les évolutions envisagées du règlement fédéral, sportif et artistique, issues des travaux d'un groupe constitué entre novembre et décembre. Il souligne la qualité des échanges, qui ont permis d'aboutir à trois orientations d'évolution, avec une mise en œuvre prévue à la rentrée 2026. Les travaux se poursuivront en vue de la prochaine échéance fixée à 2028.

Il indique que ces évolutions portent notamment sur la structuration des programmes nationaux et territoriaux. À ce titre, il propose la réintégration du ski nordique dans le programme national de compétition à l'horizon 2026-2027, en lien avec la Fédération française de Ski.

Par ailleurs, il mentionne l'intégration de nouvelles activités dans les programmes territoriaux, telles que l'haltérophilie, la gymnastique aérobique, la gymnastique rythmique et la team gym.

Il précise que ces propositions résultent d'un travail concerté avec les commissions mixtes nationales et les fédérations partenaires, afin de garantir une adéquation renforcée avec les pratiques de terrain.

M. HAYERE précise que les nouvelles activités (haltérophilie, gymnastique aérobique, gymnastique rythmique et team gym) intégreront les programmes territoriaux à compter de la rentrée 2026. Il indique également une évolution de dénomination, avec le remplacement du « sandball » par le « beach handball », en cohérence avec les pratiques fédérales actuelles.

Il rappelle par ailleurs les orientations relatives au rôle des commissions mixtes nationales, qui doivent proposer des contenus adaptés au public spécifique de l'UNSS. Ces derniers ne doivent pas se limiter à une simple transposition des pratiques fédérales, mais être conçus en cohérence avec les objectifs du sport scolaire, à destination des élèves.

Il insiste enfin sur la nécessité de réaffirmer cette spécificité dans les projets territoriaux, en soulignant que l'UNSS s'inscrit dans une logique éducative propre, distincte du sport fédéral.

**Monsieur SERFATY** indique que les échanges engagés avec les fédérations sportives font apparaître une volonté partagée de recentrer le rôle de l'UNSS sur le développement des pratiques plutôt que sur la seule performance.

Il souligne que les fédérations expriment un intérêt pour des formes de pratiques adaptées au cadre scolaire, privilégiant le plaisir d'agir, en cohérence avec les objectifs éducatifs de l'UNSS, tout en contribuant à leur propre dynamique de développement.

**Monsieur HAYERE** confirme que les travaux des commissions mixtes nationales (CMN) sont menés en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, incluant des représentants de l'UNSS, des enseignants d'EPS et des fédérations sportives.

Il souligne la nécessité de renforcer le renouvellement des membres de ces commissions, conformément au règlement intérieur, afin de favoriser l'évolution des pratiques et d'éviter une certaine inertie liée à une stabilité trop importante des équipes. Les directeurs nationaux adjoints référents sont chargés d'accompagner cette dynamique.

Il annonce une évolution à venir concernant les modalités de pratique des activités individuelles organisées en format collectif, en cohérence avec le modèle de classement par équipes mixtes propre à l'UNSS.

Monsieur HAYERE présente une évolution majeure visant à introduire, dans certaines activités individuelles pratiquées en équipe, la possibilité de remplacement d'un élève compétiteur en cas de nécessité, selon des modalités définies par chaque commission mixte nationale (CMN). Il précise que ces conditions devront être strictement encadrées afin de ne pas altérer la nature des compétitions.

Il indique que ce dispositif pourrait permettre à un jeune officiel (juge ou arbitre), sous réserve d'une certification minimale au niveau académique, d'intégrer ponctuellement une équipe. Cette évolution implique un renforcement de la formation et de la certification des jeunes officiels.

Par ailleurs, il annonce une modification du règlement fédéral rendant obligatoire la prise de licence pour les adultes accompagnateurs, dans le cadre du contrôle d'honorabilité et rappelle que ces évolutions sont proposées pour une mise en œuvre à la rentrée 2026, tandis que d'autres ajustements sont envisagés à l'horizon 2028, notamment en lien avec des expérimentations en cours concernant la constitution d'équipes entre lycées professionnels.

Monsieur HAYERE indique que les réflexions en cours portent sur l'extension de certaines expérimentations, notamment la possibilité de constituer des équipes entre établissements (lycées professionnels, lycées polyvalents ou lycées), dans une logique de proximité territoriale. Il évoque également l'éventualité d'adapter certains critères actuels, dont le seuil de composition des équipes.

Il souligne que ces évolutions doivent s'accompagner d'une réflexion globale sur le modèle du contrat licence et sur les modalités de participation des publics concernés. Il précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'adapter les modalités d'adhésion, mais bien de faire évoluer les programmes proposés, afin de mieux répondre aux attentes spécifiques des lycéens et des élèves de la voie professionnelle.

Enfin, il rappelle que les enjeux identifiés relèvent également des contraintes propres à ces publics, notamment en termes de disponibilité et de concurrence avec d'autres offres sportives, ce qui nécessite une adaptation des contenus et des formats afin de renforcer leur attractivité.

**Monsieur Frédéric LENORMAND, élu des AS, académie de Normandie :**

A propos du GT sur le Règlement Fédéral Sportif et Artistique, les élus des AS ont apprécié la méthode et le déroulement de ces travaux. Ils tiennent à souligner la qualité des débats rendue possible par la présence de cadres et de différents administrateurs et administratrices de l'UNSS.

Plusieurs points positifs :

- Les comptes-rendus à la suite de chaque réunion et les réponses aux interrogations posées (questions des remplacements des sports individuels, accompagnement des jeunes officiels, évolution des CMN... ) avec des chiffres supports issus d'OPUSS (licencié.es, compétitions...).
- L'élaboration des listes d'activités et la possibilité qu'elles puissent déboucher sur des expérimentations et plus généralement sur des réflexions au long cours.
- La réflexion sur les possibilités d'élargissement des conventions entre établissements LP à forte valence genrée ou isolés géographiquement pour favoriser la participation d'un maximum d'élèves aux rencontres UNSS

Les élus des AS seront également vigilants sur la redéfinition des missions des CMN (Insuffisamment détaillées dans le rapport général).

En effet, le groupe de travail a mis en évidence l'importance d'introduire des formats de règlement adaptés aux différents publics dès le niveau district pour permettre une plus grande accessibilité à des élèves débutant.es dans l'activité. Ce travail est nécessaire pour harmoniser les productions des CMN et clarifier les formats de pratique. Nous souhaitons que les CMN produisent des outils de formation pour les arbitres, les juges ou les coachs et pas seulement des outils de certification. La profession est en attente de ces productions. Il s'agit de donner envie et de rendre compétent.es rapidement des élèves qui officient dans des petits niveaux de rencontre et qui représentent la plus grande part de nos licenciés.

La baisse du nombre de certifications s'explique par la diminution du nombre de championnats et par les choix réalisés localement compte tenu des contraintes financières (suppression des journées Jeunes officiels au profit des rencontres et compétition). Des signaux financiers forts devront être donnés aux services UNSS pour relancer les dynamiques de formations des JO.

Les élus des AS sont satisfaits de l'annonce d'un renouvellement des membres des CMN. Ils proposent à nouveau d'y inclure des collègues non spécialistes, qui animent ces AS sur les rencontres de petit niveau et qui sont en prise directe avec ces problématiques.

Nous espérons vivement que les travaux vont se poursuivre l'an prochain aussi efficacement.

**Monsieur SERFATY** remercie les équipes pour le travail engagé, qu'il qualifie de constant et orienté vers l'amélioration de la qualité des actions de l'UNSS. Il rappelle, à titre d'illustration, l'héritage des programmes historiques et souligne l'importance de leur évolution dans le temps.

Il retient des échanges un bilan globalement positif, marqué par une reconnaissance des efforts accomplis.

Il conclut en annonçant le passage au point suivant de l'ordre du jour, consacré au pôle administration et finances.

### **III. Pôle administration et finances**

**Madame Marie-Céline COURTET, Directrice administrative et financière :**

La trésorerie va plutôt bien. On est aujourd'hui au 31 janvier à 16,3 millions sur l'ensemble de nos comptes. Elle va bien parce que nous avons avancé les prélèvements et nous avons des versements plus cadencés de

subventions. On a une ventilation à la fois à Société Générale, chez Manager One et dans d'autres banques pour les DROM. On a moins de rejets. On vous a préparé, et ça sera transmis avec les réponses aux questions diverses, les tableaux que vous avez demandés pour les trois derniers exercices, pour savoir la ventilation publique, privée et puis type d'établissement.

On a aussi un pilotage à la semaine de notre trésorerie pour l'optimiser. À titre d'information, au 31 décembre 2025, sur l'ensemble de l'exercice 2025 civil, on a eu 55 000 euros d'intérêts avec ses placements à la semaine. Sur le point RH, on doit, et vous le savez, puisqu'on vous en avait fait part il y a quelques années, on avait eu des pénalités parce que nous ne déclarions pas l'indice d'égalité hommes-femmes.

Cet indice d'égalité homme-femme est à déclarer avant le 1er mars de chaque année. On est en croissance depuis 3 ans, 76, 78 et aujourd'hui 86/100% de note. C'est plutôt satisfaisant. Il nous faut encore travailler tout de même. C'est une note sur 100 qui est ventilée sur quatre critères et qui nous permet d'identifier en définitive les écarts de rémunération hommes-femmes, le nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations, le nombre de personnes augmentées hommes ou femmes et si les jeunes mamans sont augmentées à leur retour congé maternité.

Dans l'actualité RH, nous avons eu un désaccord des organisations syndicales, SNESS-FO d'une part et plutôt modéré de l'UNSA, sur les négociations annuelles obligatoires. Le procès-verbal de désaccord est en cours de signature. Il sera transmis à l'inspection du travail comme il se doit et il y a une décision unique de l'employeur qui est également en cours dont les termes relèvent en définitive de la prime de partage de la valeur qui a été identifiée dans le résultat pour lequel vous avez validé les comptes tout à l'heure. Pas d'impact résultat cette année. On a fait une revue complète de la paye. Madame COURTET ne va pas être très exhaustive sur le sujet, et précise qu'on a une paye extrêmement complexe parce qu'on a 10 variables à traiter par mois et par collaborateur, donc multiplié par 180.

Quand elle parle de variable, il y a la présence-absence, quelle que soit l'absence (congés, maladies, etc.), les entrées, les sorties. Exemple : « je suis nouvelle, j'arrive le 9 février ». En fait, elle n'a pas un mois complet, donc c'est une variable. « Je pars le 3 juin ». C'est une variable aussi et ce n'est pas un mois complet. Les suppléments familiaux que vous connaissez, relèvent plutôt de la fonction publique que du droit privé ainsi que les compléments CCNS tous les mois.

On avait un prestataire qui n'était pas très diligent et qui avait mal paramétré un certain nombre de choses. On a un accord interne qui préexiste depuis de longues années sur lequel il va falloir retravailler, c'est à dire dénoncer et renégocier.

Sur un certain nombre d'acquis, cela se fait avec les délégués syndicaux. Et donc cela nécessite beaucoup de travail, aussi beaucoup de négociations, beaucoup de prudence. Parce qu'évidemment, derrière un accord et derrière les 30 pages qu'il compose, il y a 180 personnes sur qui on va avoir un impact dans le quotidien. Il y a un formalisme très particulier à suivre et donc nous nous ferons accompagner d'un cabinet d'avocats qui travaille pour l'UNSS régulièrement à ce sujet.

Dernier point, le point immobilier. Au siège, nous sommes propriétaires. C'est un siège qui appartient à l'UNSS depuis 1982, qui n'est pas valorisé dans la plaquette financière à son niveau. C'est-à-dire qu'il est à 800 000 euros. Nous avons deux plateaux plus un studio.

On a des travaux à prévoir. On vous en tiendra informés dans les prochains budgets. Il y a à chaque fois des travaux qui sont relatifs à la copropriété, puisqu'on a un immeuble ancien avec des travaux qui sont nécessaires, puis des travaux qui sont propres à chaque plateau, et notamment un certain nombre de travaux de peinture, par exemple, ou de réaménagement des sanitaires. On a aussi un studio qui est au cinquième étage qui, pour le moment, sert de salle de réunion de temps en temps et qui a servi de salle pour isoler en cas de Covid.

Ce studio ne génère pas de profit pour le moment. Il serait utile d'y travailler pour qu'il soit mis en location. Il s'agit un projet que nous avons.

**Madame Nathalie VITALI, élue des AS, académie de la Corse** (intervention non traitée maintenant car elle concerne le budget 2026-2027) :

Si nous avons bien reçu la note qui permet de présenter les points majeurs de l'exercice comptable 2024-2025, nous regrettons de ne pas recevoir les annexes à temps car si elles existent, c'est qu'elles sont utiles.

Un bilan positif de 1,5 millions d'euros est donc annoncé. Nous souhaiterions nous réjouir, mais, nous sommes inquiets à plusieurs titres :

- Premièrement, si le budget est positif c'est en grande partie grâce aux augmentations du prix de l'affiliation, de la licence (1,2 millions d'euros) et de la subvention supplémentaire du ministère de 200 000€ annoncée à l'AG du 1<sup>er</sup> juillet.
- Deuxièmement, la baisse de l'activité avec moins de rencontres pour nos licenciés permet elle aussi d'expliquer ce bilan positif mais, n'est-elle pas contradictoire avec la mission de l'UNSS, son Article 1 et l'idée de « rencontre au cœur » ?
- Enfin, nous découvrons l'intention de la DN de réduire de 250 000€ le budget prévisionnel des crédits d'animation pour 2026/2027. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous souhaitez réduire ces crédits d'animations et donc le nombre de rencontres alors que le bilan est positif ? Doit-on s'attendre à un budget déficitaire pour 2025/2026 ? Pourrions-nous avoir connaissance de ce prévisionnel ?

**Monsieur SERFATY** indique que les cadres territoriaux ont été informés régulièrement et disposent d'éléments de compréhension sur la situation budgétaire. Il précise que la base de travail retenue repose sur les données réelles de l'exercice 2023-2024, certains crédits de l'exercice suivant ayant été partiellement non consommés et restitués.

Il expose une méthodologie budgétaire en trois étapes : une phase d'analyse préparatoire par les services, suivie d'un dialogue de gestion avec les territoires, puis d'un ajustement des moyens en fonction des besoins identifiés, tant au niveau national que territorial.

Il souligne que cette démarche vise à garantir une allocation cohérente des ressources, tout en tenant compte des disparités de consommation observées entre les territoires, certains ayant sous-consommé tandis que d'autres ont dépassé les enveloppes initiales.

**Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles**, souligne la nécessité de maintenir les instances de dialogue afin de garantir la visibilité et la crédibilité des actions menées. Elle indique que la réduction des crédits a conduit, dans certains cas, à la suppression de dispositifs tels que les formations de jeunes officiels.

Elle insiste sur le fait que le réinvestissement dans ces actions suppose un climat de confiance, permettant d'assurer leur organisation effective et leur pérennité.

**Monsieur SERFATY** confirme que les points évoqués s'inscrivent pleinement dans le cadre du dialogue de gestion engagé avec les territoires. Il souligne la nécessité de poursuivre la professionnalisation des directeurs territoriaux, notamment sur les aspects budgétaires, dans une logique collective et nationale.

Il indique qu'un travail approfondi est en cours, reposant sur un diagnostic partagé avec les services territoriaux, avec des temps d'échanges organisés afin d'ajuster les moyens au plus près des besoins. Il précise que ce processus, nécessairement progressif, implique un dialogue continu et une concertation étroite avec les acteurs concernés.

Il rappelle enfin que les échanges restent ouverts et permanents, tout en soulignant que ce travail, complexe et exigeant, nécessite du temps pour être mené de manière rigoureuse.

**Monsieur Jean HUBAC** indique que, compte tenu de l'horaire, les réponses aux questions diverses seront apportées ultérieurement par voie écrite.

Il informe par ailleurs que la convention avec le ministère devrait être prochainement signée, permettant ensuite la déclinaison des conventions avec les fédérations, conformément à l'organisation prévue.

Enfin, il souligne qu'il s'agit de la dernière Assemblée générale de Monsieur Philippe LIMOUZIN. Il tient à le remercier pour son engagement au sein de la DGESCO et pour sa contribution significative au développement du sport scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.